

Du Musée lapidaire (1894) au Musée de la romanité



Voici un état des lieux du Musée Archéologique de Nîmes, datant de 1924. Au fil des années qui ont suivi, de nombreuses pièces ont été rajoutées, ces dernières ne figurent pas dans cet inventaire.

C'est l'ensemble de toutes ces découvertes qui formera l'essentiel du futur "Musée de la Romanité."

Georges Mathon, été 2013

INTRODUCTION

De façon générale, les monuments des musées lapidaires n'attirent pas l'attention du public. Il ne suffit pas, en effet, de connaître les langues anciennes pour comprendre les inscriptions que présentent ces monuments : il faut aussi savoir lire les abréviations dont on a fait usage pour les rédiger et posséder certaines notions sur des choses qui ne sont pas enseignées couramment. Pourtant, ces vieilles pierres, que d'aucuns parfois trouvent encombrantes, sont les archives les plus précieuses et les titres de noblesse les plus authentiques des cités actuelles.

Je me suis efforcé, dans ce Guide, d'expliquer aussi brièvement que possible - car, à notre époque, les prodigalités typographiques ne sont pas permises - les inscriptions du Musée lapidaire de Nîmes. J'espère que mon travail n'aura pas été vain et que les visiteurs de ce musée l'accueilleront favorablement. Je veux croire aussi que mes concitoyens, dans l'ensemble mieux convaincus de la haute valeur documentaire de leurs monuments écrits, n'en aimeront leur ville que davantage et ne seront que plus fiers de son passé.

*Émile Espérandieu
11 Octobre 1923.*

Le Musée lapidaire

de Nîmes, en 1924, par Emile Espérandieu.

Par le nombre de ses monuments, aucun musée lapidaire de province n'a plus d'importance que celui de Nîmes dont la formation a demandé beaucoup de temps. Dès le XVI^e siècle, l'historien Poldo d'Albenas se soucia des vieilles pierres de sa cité. Il en réunit, à titre privé, quelques-unes et son exemple fut suivi, aux siècles suivants, par des érudits comme Tanneguy de Besserié, Guiran, Graverol, surtout Séguier. Cependant, l'idée d'une collection publique ne prit corps qu'en 1739. A cette époque, où commencèrent les grands travaux de la Fontaine, on plaça dans le temple de Diane, qui resta jusqu'à la Révolution le seul dépôt officiel des antiques de la ville, des inscriptions jusque-là dispersées de tous les côtés.

En 1784, à la mort de Séguier, l'Académie de Nîmes hérita de la majeure partie de ses biens, notamment de sa demeure où il avait constitué un véritable musée d'objets de toutes sortes. En 1793, par la suppression de l'Académie, les moins encombrants de ces objets passèrent à la ville ; mais la maison et les vieilles pierres qu'elle contenait furent vendues comme biens nationaux.

L'Académie, reconstituée en 1801, ne rentra pas en possession des richesses dont on l'avait dépouillée. Lorsque la Maison Carrée fut devenue un musée de peinture et de sculpture, en 1813, on dut, se contenter d'y réunir les seuls monuments conservés dans le Temple de Diane. On joignit aux tableaux ceux de ces monuments qui parurent les plus précieux et le reste entoura l'édifice.

En 1849, un premier lot des pierres du cabinet de Séguier fut acquis par la ville et disposé, par Pelet, dans la cour intérieure de la Porte d'Arles (*porte d'Auguste*). Ces pierres y restèrent jusqu'en 1879. A cette date, on s'en procura d'autres de même provenance, de déplacement facile, et Germer-Durand, Auguste Aurés et Albin Michel s'employèrent à ne former qu'un seul dépôt, dans l'ancien hôpital du boulevard Saint-Antoine (*avenue Victor-Hugo*) transformé en Bibliothèque et Palais des Beaux-Arts. Malheureusement, cette installation, que l'on croyait durable, fut éphémère. Deux ans plus tard, on décida de construire un Lycée, en utilisant certains des bâtiments de l'hôpital, et les vieilles pierres durent reprendre, non sans dommage, le chemin de la Maison Carrée, où le manque de place les fit encore disposer en plein air.

Quand le nouveau Lycée eut ouvert ses portes, la municipalité décida d'organiser, définitivement cette fois, un musée lapidaire, dans le local que l'Université venait d'abandonner. Le transport des monuments, préparé par Estève, commença le 23 juillet 1894 et prit fin le 19 août suivant. Il porta sur 732 pierres, dont 85 du moyen âge. Au Musée, l'agencement de ces pierres dura dix-huit mois, mais fut accompli, de façon remarquable, par Gaston Maruéjol, Estève et M. Georges Maurin.

Dans le courant du siècle dernier, le musée lapidaire s'était accru de beaucoup de dons. Les vicissitudes par lesquelles il a passé ne permettraient pas de les citer tous ; mais on ne peut omettre ceux des collections Guiran et Graverol par Dussaud et Laracine, et, parmi d'autres moins importantes, les offrandes des municipalités de Collias, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Uchaud et Redessan, de Léon Alègre, l'abbé Barnouin, L. Cabane de Florian, E. Germer-Durand, Girard, De Gonet; Samuel

Guérin, Jurand, Auguste Pelet, Bury-Pocheville, Henri Révoil, Riboulet, Robert, Roux, Ch. de Tessan et M. Bret. En 1911, M. le docteur Delon a offert vingt monuments de l'époque romaine et deux monuments du moyen âge ayant fait partie de la collection Séguier (1).

(1) Cette donation est, de beaucoup, la plus importante ; mais il conviendrait d'en citer, depuis vingt-cinq ans, plus de cent autres. Omises dans ce Guide par crainte d'en oublier, ces donations seront rappelées dans un Catalogue général, en ce moment (1924) en préparation, des collections municipales. Une exception toutefois, doit être faite en faveur de M. Demotte, antiquaire à Paris, qui s'est montré plus particulièrement généreux en donnant à la ville, en 1922, un magnifique sarcophage de marbre blanc provenant de l'abbaye de Valbonne.



Le bâtiment qui abrite la collection lapidaire, 17, Grand'rue, est une œuvre des Jésuites. Sa construction, commencée en 1673, ne prit fin que quatre-vingts ans plus tard. L'obligation de ne pas interrompre un enseignement que ces religieux avaient hérité en 1634, d'un Collège des Arts, fondé en 1539 par François Ier, en fut, la cause.

En 1762, quand la suppression de tous les collèges des Jésuites fut décidée, celui de Nîmes passa aux Pères de la Doctrine chrétienne, qui le conservèrent jusqu'à la Révolution. Fermé à l'époque de la Terreur, ce Collège fut rouvert en l'an VI sous le nom d'Ecole centrale. En 1808, l'Empire en fit un Lycée.

La collection lapidaire, inaugurée le 16 février 1896 par Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, en présence de M. Emile Reinaud, maire de Nîmes, et de ses adjoints, est répartie dans neuf salles formant comme une sorte de cloître autour de l'ancienne cour d'honneur du bâtiment. On y accède par une grille et par une porte.

Il est préférable d'entrer par la porte et de parcourir les salles dans l'ordre où les monuments qu'elles renferment sont décrits (I).

(1) Il n'est pas donné de références bibliographiques: il n'a pas semblé qu'elles fussent nécessaires, Mais on pourra consulter utilement : pour les inscriptions, le tome XII du Corpus inscriptionum latinarum, par Otto Hirschfeld, et les Inscriptions antiques de Nîmes, par Allmer et Germer-Durand ; pour les monuments de l'art plastique, les exemples fournis par le Répertoire de la statuaire grecque et romaine (4 volumes) et le Répertoire de reliefs grecs et romains (3 volumes), par Salomon Reinach, ainsi que le Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine (8 volumes), par Emile Esperandieu ; pour la religion, l'Histoire de la Gaule (tomes I et II) par Camille Jullian. C'est du Recueil des bas-reliefs qui sont extraites, avec l'autorisation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, éditeur de l'ouvrage, les figures du présent Guide. Je remercie sincèrement M. Salomon Reinach qui a bien voulu me rendre l'amical et précieux service de lire une épreuve de ce qui suit.



SALLE I

En principe, les monuments groupés dans cette salle sont tous de destination religieuse.

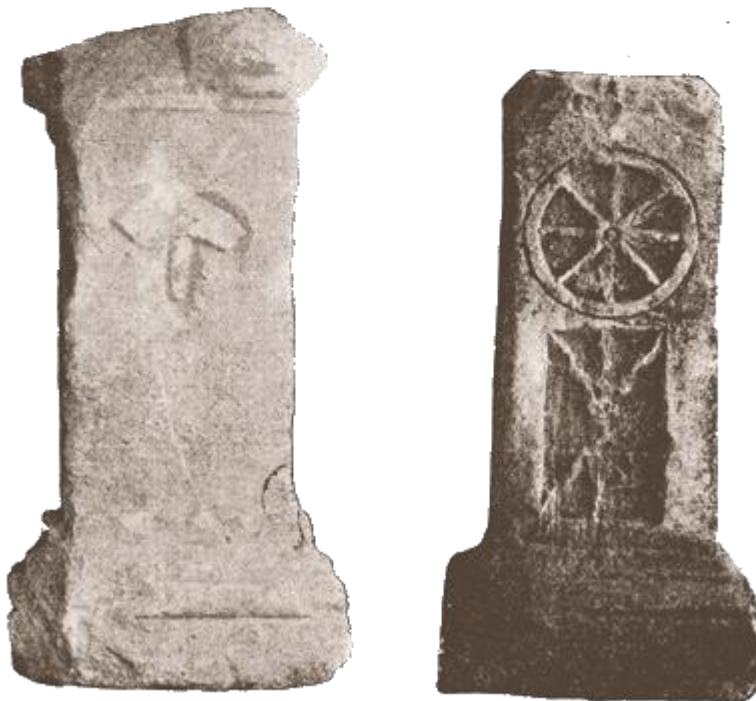


Planche 1

Deux grands blocs de même style, placés au-dessus de la porte (1 et 2), proviennent probablement de la frise d'un ou de deux temples. Leur décoration, différente par les détails, se compose d'un bûcrane orné de bandelettes, et d'une rosace de feuilles stylisées dont le centre est occupé par une tête de femme. On les a trouvés au quai de la Fontaine (pl. 1).

La visite de la salle continue par la droite, en faisant le tour des murs. Sauf indication contraire, les monuments décrits sont de provenance locale et de calcaire commun.

Des trois pierres superposées que l'on remarque en premier lieu, l'une (3) est un fragment dont la décoration rappelle de tous points celle des pierres précédentes ; celle du milieu (4), de provenance inconnue, est un autel où sont sculptés un foudre

et une roue (pl. 1) ; celle du haut, aussi décorée d'une roue (5), est un débris de dédicace faite par un personnage appelé *Tertius*.

*Il s'agit de monuments consacrés à Jupiter, dont les Grecs et les Romains faisaient le père et le maître de tous les dieux. La roue fait allusion au bruit du tonnerre, comparé à celui d'un char roulant dans le ciel avec fracas : le foudre indique les éclairs. Le symbole du foudre est général, pour désigner Jupiter ; mais la roue ne se rencontre qu'en Gaule (entre les Pyrénées et le Rhin).
« Un foudre : (MYTHOLOGIE) faisceau de dards en zigzag, arme et attribut de Jupiter. »*

Au-delà est un grand autel (6), trouvé en Camargue, qu'une femme, *Attia Prima*, a consacré à ses *Proxsumes* (*Proxsumis suis*).

Depuis Aurès, l'opinion courante fait du culte des *Proxumes* (ou *Proxsumes*) celui des aïeules, protectrices des familles ; mais on ne sait pas, en réalité, ce que furent les déesses de ce nom, que rappellent trente autels, offerts surtout par des femmes, et provenant presque tous de Nîmes même ou de la région nimoise. Loin de Nîmes, on n'a trouvé d'autels aux *Proxsumes* qu'à *Vaison* (*quatre autels*), à *Mazan* près de *Carpentras*) et, de façon moins sûre, à *Avignon* et à *Clansayes* (*Drôme*).

Au-dessus contre la paroi, un fragment d'autel (7) commémore une offrande faite aux *Lares* et à d'autres divinités augustes dont les noms manquent, par les habitants d'un village, probablement voisin de Nîmes, désigné sous le nom de *vicus Au ...*

*Peut-être d'origine étrusque, les Lares étaient des esprits que les Latins et les Sabins invoquaient pareillement pour de bonnes récoltes et la protection de leur foyer. Leur culte, réorganisé par Auguste (d'où le qualificatif joint à leur nom), devint, sous l'Empire, le plus important de tous, après celui de l'empereur. Il n'y eut plus, à vrai dire, d'autres divinités que celles qui furent admises au rang de Lares. On vit alors, aux carrefours de routes (en latin *compita*), de petites chapelles (*laraires publics*) consacrées aux *Lares Compitales* et, dans les maisons, des emplacements réservés (*laraires privés*) que l'on parait de fleurs à certaines époques de l'année. Les images de Lares, taillées en pierre ou peintes, sont peu communes ; mais on possède beaucoup de statuettes de bronze qui les figurent. Le *Lare*, une fois accompagné d'un serpent familier et d'animaux domestiques, est représenté d'apparence juvénile, dans une attitude de danse gracieuse. Vêtu d'une tunique courte serrée à la taille par une ceinture, et chaussé de hautes bottines, le personnage élève généralement d'une main, au-dessus de sa tête, un vase à boire en forme de corne ou de tête d'animal (*rhyton*) et, de l'autre main, tient une patère ou un seau.*

Après l'autel aux *Proxsumes* est le moulage (8) d'un monument de marbre trouvé près de la Fontaine en 1740 et acquis; en 1816, avec d'autres pierres, par le musée de Lyon. On y remarque une dédicace aux *Lares augustes* (*voir ce qui vient d'être dit*) par les prêtres ou dévots de la fontaine d'Eure (*cultores Urac fontis*), dont les eaux étaient conduites à Nîmes par l'aqueduc du Pont du Gard. Un de ces personnages est figuré debout, en costume romain, entre les lignes de la dédicace ; il est voilé d'un pan de sa toge, ainsi que l'exigeait le rituel païen pour l'accomplissement d'un sacrifice et, de la main droite, verse, sur un autel en forme de balustre, le contenu (*liquide ou grain d'encens*) d'une patère (pl. 3). Ce monument, qui date certainement du premier siècle, et non du troisième ainsi qu'on l'a prétendu, supporte une statuette de marbre blanc, de l'ancienne collection Ségurier (9), figurant un enfant couché, les jambes repliées, la tête et les épaules couvertes d'un capuchon, les yeux clos (pl. 2). Le type de cette statuette est connu par d'autres exemples; mais on ne peut pas le désigner sûrement. L'attitude du petit personnage est celle des Amours funéraires et il se peut que la statuette ait fait partie de la décoration d'un tombeau.

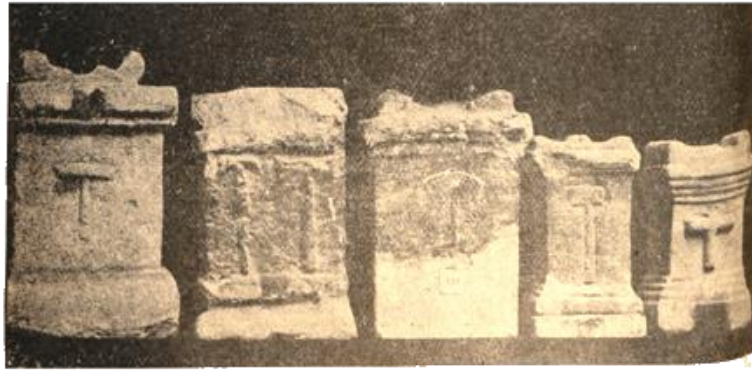


Planche 2

Tenant au mur par des crampons est un fragment d'autel (10) où l'on peut lire :

APOLLINI
T- GRANIVS
OPTATVS
V. S. L. M.

« A Apollon : Titus Granius
Optatus, avec reconnaissance,
en accomplissement de son
vœu.»

Nous rencontrerons plus loin de nombreuses fois cette formule finale V S L ïVI (*votum solvit libens merito*) par laquelle les dévots remerciaient la divinité de l'assistance qu'elle leur avait donnée.

Dans l'esprit des Grecs et, plus tard, dans celui des Romains, Apollon fut à la fois prophétique et médical. L'empereur Auguste, qui lui attribuait son avènement au trône, par le gain de la bataille d'Actium, en fit à Rome, après Jupiter, le plus populaire de tous les dieux. On le fêtait gaîment à l'époque des moissons et on l'invoquait pour éloigner les maladies, notamment la peste, dont les ravages, dans l'antiquité, furent fréquents. Apollon, qui passait pour l'inventeur de la musique, fut aussi un dieu purificateur et vengeur. On le représentait sous les traits d'un adolescent nu, tenant le plus souvent une lyre, quelquefois un arc et, dans ce dernier cas, portant en bandoulière un carquois rempli de flèches. Un griffon (animal fabuleux à tête d'aigle) lui servait parfois d'attribut. Avec le temps, Apollon devint le dieu de la lumière. Son culte finit alors par se confondre avec celui du Soleil.



Planche 3

Sur une étagère, au-dessus des pierres qui viennent d'être décrites, sont d'abord, de droite à gauche, trois autels (11 à 13) présentant le symbole de la roue. L'un d'entre eux, trouvé à Castelnau-Valence, fournit le nom; *Severus*, de l'auteur de l'ex-voto. On lit sur un autre, en caractères très peu apparents, gravés au trait, l'inscription *Jovi* (à Jupiter). Le troisième, découvert à l'enclos Gilly (pl. 3), est sans inscription (anépigraphe).

Les neuf autels suivants, de provenance nimoise ou régionale (14 à 22), sont décorés d'un ou même (17) de deux maillets (pl. 2 et 4). Ils concernent un dieu gaulois qui, dans la vallée du Rhône où son culte fut extrêmement répandu, se confondit avec Silvain.

Le dieu que les Romains adoraient sous ce nom fut essentiellement champêtre. On l'invoquait pour la protection des récoltes et la prospérité des troupeaux. Nous verrons tout à l'heure d'autres autels qui le rappellent et sur lesquels est son image.

Ici même est un petit monument (23) où l'on peut lire, en caractères gravés au trait, l'inscription :

SILVANO
V S L M

« A Silvain ; avec reconnaissance
en accomplissement d'un vœu ».



Planche 4

Cette inscription a été découverte, en 1911, en creusant une fosse dans le nouveau local des archives départementales.

Les onze autels, trouvés en divers lieux, qui terminent la rangée (24 à 35) sont anépigraphes ou ne présentent que des linéaments de lettres. Le seul qui mérite d'être cité est orné par devant de l'image d'une porte entre deux pilastres dont les chapiteaux sont réunis par un fronton. (pl. 4). Il s'agit probablement de la représentation d'un petit sanctuaire. Le monument a été recueilli, en 1887, derrière le Temple de Diane.

Du côté de la rue, devant la première fenêtre, est d'abord un autel (36) dédié peut-être aux Bois sacrés (*Lucubus*), par une femme appelée Rufina.

Le datif lucibus, pour désigner des bois, n'est pas latin ; il faudrait lucis. Germer-Durand a néanmoins supposé, l'autel provenant de Montauray, que le vœu avait été fait aux collines boisées qui avoisinaient la Fontaine. Dans la pensée des anciens, toutes choses dans la nature étaient habitées par des esprits qui les rendaient propices ou néfastes. L'opinion de Germer-Durand n'a rien d'impossible. Il est même dit, dans la Vie de Saint Baudile, que cet apôtre vint à Nîmes un jour de sacrifice solennel offert aux Bois sacrés. Mais Germer-Durand a reconnu lui-même qu'on pourrait aussi songer à lucibus, pluriel de lux. Le vœu, dans ce cas, se serait rapporté, non plus à quelque esprit sylvestre, mais à la clarté des astres ou aux étoiles.

Au-dessus, est un débris d'autel (37) qui commémore un vœu fait à Jupiter (*Jovi votum*), par un personnage appelé Aurelius Albanus.

Viennent ensuite :

38. Grand autel, trouvé à Collias, sur lequel on remarque le symbole de la roue et peut-être celui du foudre, accompagnés de l'inscription :

IOVI
CORIOSSEDENSes « A Jupiter ; les habitants de
ET-BVDENICENSes Coriossedum et de Budenicum. »

D'après Gratien Charvet, les localités ainsi désignées seraient celles de Collias et de Bezuc (commune de Baron); mais, au moins pour la seconde, l'identification paraît fort douteuse.

39. Dédicace aux Lares augustes et à Minerve, Nemausus, Urnia et Avicantus, par un affranchi (T L = Titi libertus) nommé Titus Cassius Felicio. Dégradé pour une cause inconnue, le petit sanctuaire qui, sans doute, abritait cette dédicace, fut rétabli par un autre personnage, appelé Sulpicius Cosmus, dont les noms sont gravés à la première ligne de l'inscription (...1 Sulpicius Cosinus restituit).

Minerve (en grec Athéna), protectrice d'Athènes, personnification de la sagesse, fut une déesse guerrière. On la représentait, sur les monuments en pierre de l'art plastique, coiffée d'un casque, tenant de la main droite une lance, s'appuyant de l'autre main sur un bouclier; son attribut le plus commun était une chouette. Des autres divinités, la première constitua, par excellence, le Génie du sol. La cité lui devait son nom, et l'on peut affirmer, sans aucune crainte d'erreur, que le dieu Nemausus fut l'esprit de la Fontaine. L'identification d'Urnica et d'Avicantus (chant d'oiseau) n'est pas établie. On a pensé à l'Ourne et à la source de l'Isse (près du Vigan) ; mais de ces, hypothèses, la seconde, fondée sur une simple consonance de noms (Avicantus, le Vigan), ne semble pas convenir. M. Camille Jullian est d'avis qu'il faut reconnaître, en ces divinités, « deux sources des garrigues de Nîmes » et peut-être, pour la seconde la fontaine du clos Alison, d'où provient la pierre.

40. Dé d'un autel, consacré à Nemausus, découvert en 1740, au bord de la Fontaine.

L'inscription gravée sur ce dé est une des plus belles du musée. L'auteur de la dédicace, Caius Andolatus, était un gaulois qui avait romanisé son nom en devenant citoyen romain. Du temps de la République, les citoyens romains ne furent désignés, en général, que par un nom (ici, Andolatus) précédé d'un prénom (ici, Caius). Sous l'Empire, ils eurent, de plus, un surnom. Ainsi, notre dédicace au dieu Nemausus est à dater, au plus tard, de la fin du règne d'Auguste. La forme des lettres confirme d'ailleurs cette attribution.

Devant la seconde fenêtre sont les pierres suivantes :

41. Autel consacré aux Lares augustes par Natalis, fille (du gaulois) Luttacus. Le mot fille est sous-entendu. Les lettres, bien que très différentes de forme de celles du monument précédent, pourraient être aussi de la haute époque impériale. Nous verrons plus loin une inscription du temps de Tibère qui autorise cette conjecture.

42. Dé de marbre trouvé à Lédenon, au commencement du XVII^e siècle. La lecture de l'inscription qu'il présente est peu claire. Il s'agit, à ce qu'il semble, d'une dédicace faite par les Nimois, à une divinité appelée Letinno, bonne et enrichissante, en exécution de l'ordre qu'elle leur avait donné de lui construire quelque sanctuaire. [*Letinnoni b(ono) opif(ero) oa b(onae) opif(erae) imper(anti) poni, Nemausenses*]. De toute façon, Letinno, dieu ou déesse, fut le Génie protecteur du terroir de Lédenon, alors sans doute, comme de nos jours, renommé pour la qualité de son vin. Ce Génie personnifiait probablement la source qui coule à l'intérieur du village.

43 (au-dessus du dé précédent). Monument funéraire, en forme d'autel, consacré aux dieux Mânes (*D M = Diis Manibus*, formule courante, que nous expliquerons plus loin) de Titus Julius Avitus, par ses voisins (*vicini*) ou par les habitants (*vicani*) d'un lieu désigné sous le nom d'Arandunum. La pierre a été trouvée à la colline d'Hournèze, près de Calvisson. C'est sans doute sur cet emplacement que vivaient les *Arandunici*.

44. Fragment d'autel provenant d'Uchaud et rappelant un ex-voto fait à la déesse Perla. Le nom de cette déesse n'est pas autrement connu. Il s'agit probablement de l'esprit d'une source voisine du Vistre.

45 (contre le mur). Débris du monument funéraire d'un édile de la colonie de Nîmes. Les emarques auxquelles ce débris pourrait donner lieu trouveront plus utilement leur place à côté d'autres monuments de même nature qui seront décrits par la suite. Entre les deux fenêtres, sur cinq étagères, sont 46 autels, pour la plupart très petits. On remarque de droite à gauche, sur la plus basse étagère :

46. Ex-voto à la Fièvre quarte (Quariane), par une femme appelée Byrria Severilla.

On ne connaît pas d'autres monuments consacrés à la quartaine ; mais la Fièvre tierce est rappelée par une inscription d'Angleterre. C'est évidemment pour rendre favorable la déesse malfaisante qui l'incommodait que Byrria Severilla lui avait fait l'offrande d'un autel.

47. Autel trouvé à Saint Marcel-de-Careyret, près de Lussan, ne présentant que l'inscription *Diiona*, qui pourrait être une forme contracte du nom de source Divona signalé en d'autres lieux. Gratien Charvet supposait que *Diiona* désignait le ruisseau de l'Andiole ou de la Vione, qui prend naissance à Saint-Marcel-de-Careyret et se jette dans la Cèze.

47 et 48. Deux autels consacrés aux Nymphes, l'un et l'autre trouvés près de la Fontaine. Le premier ne présente que la dédicace *Nymphis*; le second attribue aux Nymphes le surnom d'*augustes*, qui indique leur élévation au rang de Lares. La dédicace, peu lisible, de ce second autel est d'une femme appelée Severina.

Il sera plus loin reparlé des Nymphes, à l'occasion d'une de leurs images.

49. Autel de provenance inconnue, consacré à, Mercure par un affranchi (L L = *Lucii libertus*) appelé Lucius Pompeius Puer.

L'affranchi (esclave rendu libre) prenait généralement le prénom et le nom de son ancien maître (ici Lucius Pompeius) et gardait, comme surnom, son nom servile (ici Puer, qui signifie « enfant » et « serviteur »). Mercure (en grec Herinès) fut, chez les Grecs et les Romains, le dieu des commerçants et des voyageurs. L'idée que s'en faisaient les anciens est connue par un très grand nombre de

monuments qui le représentent. Le dieu, d'apparence juvénile, est généralement nu et pourvu quelquefois d'ailes aux chevilles (talonniers). Sa coiffure, lorsqu'elle existe, est toujours une sorte de chapeau (pétase) orné de deux ailes. Il tient à peu près invariablement, de la main droite une bourse et de l'autre main un caducée qu'il appuie fréquemment contre son épaule. Les attributs habituels de Mercure sont le coq, le bouc et la tortue.

50. Ex-voto à Mars dont la partie supérieure fait défaut.

Mars fut adoré par les Grecs, sous le nom d'Arès, mais bien davantage par les Romains qui en faisaient le père de Romulus et de Remus, fondateurs de leur ville. Les uns et les autres virent en lui une personnification de la violence, présidant au gain des batailles. On le représentait sous l'apparence d'un guerrier coiffé d'un casque, vêtu d'une cuirasse, chaussé de hautes bottines, pourvu de jambières (cnémides), tenant de la main droite une lance, s'appuyant de l'autre main sur un bouclier. A l'arrivée des Romains en Gaule, beaucoup de petites divinités locales, peut-être protectrices de clans, devinrent des Mars et le nom de ce dieu fut joint au leur. Il est probable que les Gaulois n'y furent pour rien. L'assimilation n'eut sans doute pour cause que le désir des nouveaux venus d'adorer, sous une forme qui leur était plus que toute autre familière, ces divinités locales dont ils redoutaient la puissance.

51 et 52. Deux monuments consacrés par des femmes à leurs Proxsumes. L'un est le moulage (l'original est à Montélimar, dans la collection Vallentin du Cheylard) d'un ex-voto fait par Baebia Heroe ; on l'aurait découvert à Clansayes (Drôme), en 1872. L'autre est l'offrande d'une personne appelée Cornelia Cupita. Le premier de ces ex-voto présente deux bustes très mutilés qui sont apparemment ceux des déesses.

Les femmes romaines de condition libre n'avaient pas de prénom. On ne leur trouve jamais, par conséquent, comme ici, qu'un nom (Baebia, Cornelia) et un surnom (Heroe, Cupita).

Au milieu de la seconde étagère est un petit monument de marbre (53) qui reste mystérieux, malgré tous les efforts tentés pour le comprendre. On l'a découvert en 1747, près de la Fontaine. L'inscription qu'il présente est celle ci-contre.

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
VCETIAE
SEGVSION



Il s'agit des noms de onze localités ; mais, à l'exception de quatre : Anduze (**Andusia**), Beaucaire (**Ugernum**), Substantion (**Sextantio**, près de Montpellier), et Uzès (**Ucetia**), on ne sait pas quels sont les endroits modernes qu'ils désignent. On a pensé à Brueys (près d'Aigaliers) ou à Brouzet pour Brugetia, à Théziers pour Tedusia, à Vié-Cioutat (près de Mons) pour Vatrute, à Brien (près de Brignon) pour Briginnum, à Seynes pour Statumae, à Védrières (près de Vauvert) pour Virinum, enfin à Suzon (près de Bouquet) pour Segusion ; mais ces rapprochements, du reste douteux, n'apprennent rien quant au motif pour lequel l'inscription fut gravée. Allmer

supposait que le marbre était le soubassement d'une colonnette à laquelle une autre pareille devait être opposée parallèlement, toutes deux concourant à la décoration d'un riche araire. Celui des deux soubassements qui manquerait aurait présenté, sur la partie gauche de sa face antérieure, une série de noms en continuation de la liste commencée. Selon Pline le naturaliste et selon le géographe Strabon (*premier siècle de notre ère*) le territoire nimois se composait de vingt-quatre localités secondaires. Le monument a pu commémorer leur souscription à quelque offrande faite au dieu Nemausus.

A droite de ce monument est un ex-voto à Nemausus (54), fait par un bouvier ou un laboureur (*jugarius*) appelé Censor, « à la condition que sa fille lui survive (*si superstite decessisset*) ».

Il y a là un touchant exemple d'amour paternel qui, d'autre part, semble prouver qu'on s'adressait à Nemausus pour la guérison des maladies. Censor, qui ne porte qu'un nom, n'était pas citoyen romain.

A côté sont: un ex-voto au même dieu (55) par un questeur de la colonie de Nimes (*il sera parlé plus loin de cette fonction municipale*) appelé Quintus Crassius Secundinus ; un petit autel (56), décoré d'un buste de dieu ou de dévot (pl. 4), et un autre ex-voto, très dégradé (57), découvert en 1739 dans le bassin de la Fontaine. La provenance de ce dernier monument a fait penser qu'il concernait le dieu Nemausus ; mais on n'y peut lire que les noms incomplets, Cirrius Saturnines, du personnage qui a fait l'offrande.

A gauche du monument précité avec noms de localités sont exposés quatre autels qui terminent la rangée.

Le premier (58) est décoré, par devant, d'un caducée ; nous avons vu que cet objet, où les serpents symbolisent la prudence et les ailes l'activité, fut l'attribut du dieu Mercure (pl. 4).

Le second (59), découvert à Bezouze, en 1865, sous le radier de l'aqueduc du Pont du Gard, est une dédicace à Castor et à Pollux (Castoris pour Castoribus), par une femme appelée Quintina, fille d'Auster.

Les Castores, ou Dioscures, fils de Jupiter et de Léda, reine de Sparte, étaient des immortels que les anciens honoraient comme des dieux. Ils leur attribuaient une vie humaine, remplie d'exploits guerriers sans nombre, et les mettaient à leur mort parmi les astres où ils formaient la constellation des Gémeaux. Castor et Pollux passaient pour prolonger l'existence. Ils apaisaient les tempêtes et se montraient favorables aux particuliers qui pratiquaient l'hospitalité. On pensait que les aigrettes lumineuses, dues à l'électricité atmosphérique, qui apparaissent parfois aux mâts et aux vergues des navires, et que l'on désigne sous le nom de feu Saint-Elme, étaient une manifestation de leur présence. L'art plastique figurait les Dioscures, sous l'apparence de jeunes hommes, coiffés d'un bonnet, sans autre vêtement qu'un manteau couvrant les épaules, debout et armés d'une lance, devant un cheval tenu par la bride. D'après la légende, les Dioscures auraient guidé les chevaliers romains, en l'an 496 avant notre ère, dans leur lutte victorieuse contre les Latins confédérés (bataille du lac Regille) et en auraient apporté la nouvelle à Rome. Le type des Dioscures galopant à droite fut, pour cette cause, celui des premières monnaies d'argent de la République romaine.

Le troisième autel (60), découvert au Cours Neuf (avenue Jean-Jaurès) en 1760, présente cette inscription :

MATRIS
L-CLASSIVS
V-S-L-M

« Aux Mères, Lucius Classius
avec reconnaissance, en
accomplissement de son vœu ».

L'auteur de la dédicace n'a pas de surnom ; l'inscription pourrait dater du temps d'Auguste.

Les Mères (Matrae) ou Matrones (Matronae), sont les ancêtres des Fées auxquelles a cru tout le moyen âge, et qui survivent dans les légendes populaires. Elles s'en distinguent cependant par une plus grande bonté. Il y eut des Fées mauvaises ; aucune Mère ou Matrone n'eut, à ce qu'il semble, de pouvoir magique redoutable. Les Mères, ou Matrones, dont l'action bienfaisante est attestée par des monuments en très grand nombre, furent les protectrices naturelles de l'enfance et des dispensatrices de bienfaits de toutes sortes. On les représentait assises et drapées, groupées par trois, tenant quelquefois, sur leurs genoux, des enfants emmaillotés et des langes ; mais le plus souvent une corbeille de fruits.

Le dernier autel (61) est un voeu aux Junons « montanes » (*Junonibus montanis*) par une femme du nom de Cinnamis,

La mythologie gréco-romaine faisait de Junon (en grec, Héra) l'épouse de Jupiter ; mais les Junones étaient des conceptions toutes locales, analogues aux Mères, dont il vient d'être parlé. Les Junons « montanes » furent apparemment les divinités protectrices des lieux élevés qui forment comme une ceinture autour de la Fontaine. Nous verrons plus loin que la Junon fut aussi, pour les femmes, l'équivalent du Génie que chaque homme portait en soi.

Seize autels (62 à 77) consacrés aux Proxumes sont groupés sur les troisième et quatrième étagères. Leurs inscriptions varient peu. Après s'être nommée, la personne qui fait l'offrande - une femme presque toujours - témoigne de sa piété par l'emploi de la formule habituelle V S L M. Quelques femmes, qui portent deux noms (*Anicia Notata, Lalia Primula, Pompeia Pompulla*) nous apparaissent ainsi comme des Romaines possédant le droit de cité. La plupart n'ont qu'un seul nom (Biraca, Calvina, Hosella fille de Sollario, Ianuaria, Paterna fille de Carus, Primania, Quintina, Urassia, Viria fille de Gratus) qui est indigène ou romain, mais ne trahit jamais une condition servile. On conçoit d'ailleurs que des esclaves n'aient pas pu s'adresser à leurs Proxumes, si celles-ci furent bien, comme on le croit des aïeules divinisées : d'après la loi romaine, l'esclave n'avait pas de famille. Il est cependant probable que les esclaves pouvaient implorer les Proxumes de leurs maîtres. Par sa rédaction, l'inscription suivante, trouvée en 1875, serait, à ce qu'il semble, de nature à le prouver :

PROX
VMIS
REST
ITVTI

« Aux Proxumes de Restitutus ».

Avec cet ex-voto, il n'existe, au Musée de Nîmes, qu'un seul autel où figure un nom d'homme. Son inscription est celle-ci :

PROXVMIS
GRATVS
CELERIS-F
V-S-L-M

« Aux Proxumes, Gratus, fils de Celer, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Mais on en connaît deux autres qui sont perdus. La rareté des noms d'hommes sur les autels consacrés aux Proxumes paraît indiquer toutefois qu'elles furent surtout secourables aux femmes, et c'est une raison de plus pour y reconnaître des aïeules.

Sur la même étagère, un très petit autel (78) se rapporte presque sûrement aux Proxsumes, bien que leur nom n'y soit pas mentionné. On y peut lire :

VEGETA
ANTERON
VOTVM

« Vegeta, fille d'Anteros
(Anteronis, sous-entendu filia) a
accompli son vœu (uotum, sous-
entendu solvit) »

Un débris d'autel, découvert en 1911 sur la place Belle-Croix (75), montre qu'on invoquait les Proxsumes en cas de maladie. L'inscription qu'il présente est ainsi conçue :

pROXVMis
pRO.S A LVte
aTILI RVfi
ni CLVviA Avi
uLLA VSLM

« Aux Proxsumes, pour la
conservation de la vie de
(prénom) Atilius Rufinus ; Cluvia
Aviula, avec reconnaissance, en
accomplissement de son vœu ».

L'ex voto d'Anicia Notata a été trouvé à Beaucaire ; les autres proviennent tous de Nîmes et, principalement, des abords de la Fontaine. Quelques ex-voto sont perdus. De ce nombre est un petit autel, disparu du Musée en 1918, qui présente trois bustes de femme (les déesses), accompagnés de l'inscription Pro[x(umis)], Bituka v.s.l.m (pl. 3). Un monument, emporté à Metz par le général marquis de Pange, est, dit-on à Elche, en Espagne, dans une collection particulière ; un autre est au musée d'Avignon.

Sur la dernière étagère sont quelques autels anépigraphes (76 à 82) découverts près de la Fontaine, avec celui de Pompeia Pompulla, qui pourraient aussi commémorer des offrandes aux Proxsumes. Des autres monuments, l'un, trouvé à Serviers (83), concerne un dieu Mars local qui semble avoir porté le nom d'Ugius ; un autre (85) fournissait une dédicace, aujourd'hui mutilée, aux Lares augustes et à Minerve (pl. 2) ; un troisième, de lecture difficile (86), marque simplement l'accomplissement d'un vœu ; on ne peut rien tirer de satisfaisant de deux autres (84 et 87), dont le premier est en lettres grecques.

Nous passons à l'examen des pierres qui sont placées après la fenêtre, contre la paroi du côté du sud.

88. Dédicace à la Victoire auguste, découverte en 1740, près de la Fontaine. Un pontife, Marcus Valerius Severus, fait connaître qu'il a offert, du produit d'une quête (ex stipe), des rideaux et un autel (*vela et aram*), apparemment destinés à quelque temple où l'on voyait une statue de la déesse.

Les pontifes tiraient leur nom du pont Sublicius, sur le Tibre, construit par des prêtres qui restèrent chargés de son entretien. La Victoire, fille de Minerve, était connue des Grecs sous le nom de Nikè. Ce fut une déesse guerrière dont l'idéal répondait à peu près à celui de Minerve. On la représentait avec des ailes, tenant d'une main une palme et, de l'autre main, tendant une couronne (1). Souvent aussi, l'art plastique lui fit graver sur un bouclier les exploits d'un triomphateur. La Victoire fut introduite à Rome peut-être par Sylla qui, en tout cas, lui fit bâtir un temple vers l'an 88 avant notre ère. Elle eut au Capitole une statue célèbre qui fut détruite, en l'an 382, par ordre de l'empereur Gratien.

(1) La Victoire sans ailes (aptère) est une exception.

89. Grand autel, quelque peu mutilé, consacré aux Nymphes augustes. Il fut découvert en 1740, en travaillant à l'établissement du Jardin de la Fontaine. Quatre personnes : Tertius fils de Balbus, Lucius Decumius Decumanus, Lucius Pomptienus, Martialis et Lucius Annius Allobrox, le firent élever de leur argent (*de suo*).

Le surnom Allobrox paraît indiquer un affranchi qui avait reçu un nom servile tiré de son pays d'origine, l'Allobrogie, dont le territoire s'étendait entre le Rhône et l'Isère.

Au-dessus des deux monuments qui précèdent, trois débris d'autels sont fixés au mura Le premier (90) est une dédicace à Jupiter trouvée à Deaux, près de Vézenobres ; le second (91) rappelle une offrande faite par un personnage appelé Lucius Valerius Karus ; le troisième (92), de beaucoup le plus intéressant, est un exvoto au Parques par un nimois, Excingillus, fils de Valtacus, de condition libre, mais qui ne possédait pas la qualité de citoyen romain.

eXCINGIL
LVS VALTA
ci PARCABVs
V S. L M

Les dédicaces aux trois Parques ou Moires sont extrêmement rares. On sait que ces déesses, filles de l'Erèbe (fleuve des Enfers) et de la Nuit, passaient pour filer la vie humaine. L'une, Clotho, présidait à la naissance ; elle tenait le fuseau que tournait sa sœur, Lachésis, et la troisième, Atropos, coupait le fil de la destinée de chacun. L'art antique a représenté les Parques sous l'apparence de jeunes filles d'une très grande beauté. Les poètes, au contraire, en ne tenant compte que de la crainte qu'elles inspiraient, les ont dépeintes comme de vieilles femmes fort laides. Une fausse lecture des deux premières lignes de l'inscription a fait supposer que notre petit monument était commémoratif d'un vœu, d'après un ordre reçu en songe (per somnium jussus). Une autre inscription rappelant les Parques, a été trouvée à Nîmes, au seizième siècle ; elle n'est plus connue que par des copies de Poldo d'Albenas et de Séguier.

Au-delà du passage :

93. Grand autel consacré à Vénus auguste (*Veneri augustae*), découvert en 1740, près du bassin de la Fontaine. La forme des lettres date ce monument d'une haute époque ; mais il est postérieur à l'organisation du culte des dieux Lares par Auguste.

Vénus, adorée des Grecs sous le nom d'Aphrodite, était, disait-on, fille de la Mer (d'où son nom grec et son surnom d'Anadyornènel. On en faisait la mère des Grâces et de l'Amour ; elle passait pour inspirer de violentes passions. Protectrice des Troyens, Vénus fut aussi la mère d'Enée, dont Jules César se disait issu. C'est peut-être pour cette cause, afin de plaire à Auguste, fils adoptif de César, qu'un autel, apparemment surmonté d'une statue, avait été érigé à la déesse aux abords de la fontaine. La sobriété du texte, où nul donateur n'est indiqué, tendrait même à faire supposer que le monument avait été prescrit par l'autorité impériale. Les sculpteurs anciens produisirent à satiété des images de Vénus. Quelques-unes, qui nous restent, sont des chefs-d'oeuvre de l'art grec.

Deux monuments consacrés à Minerve, et trouvés à Combas en 1906, en procédant au captage des eaux d'une source, sont au-dessus de cet autel. Le premier (94) indique simplement qu'il fut offert par les femmes de l'endroit (*mulieres posuerunt*) ; l'autre (95) est l'ex-voto d'une personne appelée Eppia Jullina.

On a supposé qu'en Gaule Minerve fut fréquemment une divinité de source. En soi, la chose n'a rien d'impossible ; mais il semble préférable, du moins dans la région nimoise si profondément romanisée, de conserver à cette déesse le caractère que lui attribue la mythologie des Grecs et des Romains.

A gauche de ces deux monuments, contre la paroi, on remarque (96) un débris sans intérêt, rappelant un ex-voto fait par un citoyen romain, Quintus Aemilius Tertullus, et une dédicace (97) à Mercure tutélaire (*depulsorius*), découverte dans la Grand'rue en 1829. Le monument fut offert par une femme appelée Valeria Lucretia.

Depulsorius ou depulsor est un qualificatif donné à Jupiter par des inscriptions trouvées en différents lieux. La dédicace de Valeria Lucretia est, jusqu'à ce jour, la seule qui le joint au nom de Mercure. Jupiter, maître de tous les hommes, a pu être invoqué dans des circonstances particulièrement graves, comme la guerre, la peste ou la famine ; Mercure eut sans doute un rôle beaucoup plus modeste et n'écarta jamais que les dangers qui pouvaient menacer les commerçants ou les voyageurs.

Sur le sol, un grand autel (98), retiré en 1849 d'une petite construction voisine de la Fontaine, est une offrande à Auguste (*Augusto sacrum*), par les habitants d'un lieu désigné sous le nom de vicus Arceveturus.

L'empereur est ici considéré comme un dieu. De fait, quand le Génie d'Auguste eut pris place à côté des deux Lares de la religion la plus ancienne des Romains, le seul culte obligatoire, dans tout l'Empire, fut celui du souverain. On ne sait pas quel endroit moderne correspond au vicus Arceveturus.

Alimer suppose qu'il s'agit de l'une des vingt-quatre, bourgades qui étaient répandues sur le territoire de la cité.

Au-dessus d'un fragment de frise (99) de même style que ceux dont il a déjà été question (1 et 2) et sans doute provenant comme eux de quelque grand temple, est un autre autel (100), trouvé en 1739 dans le bassin de la Fontaine. On y remarque une dédicace à Jupiter et à Nemausus, faite par Titus Flavius Hermès, surveillant de l'œuvre de la basilique (*exactor operis*) pour les travaux de marbre et de pierre.

IOVI - E- NEMAVS
T-FLAVIVS - HERM
EXACTOR - OPER
BASILICAE - MAR
MORARI - ET LAPI
DARI - V - S

La basilique rappelée dans cette dédicace est certainement celle de Plotine (femme de l'empereur Trajan) que l'empereur Hadrien fit construire, à son retour de l'île de Bretagne, en l'an 122 de notre ère, et qu'un écrivain (Spartien) citait, deux cents ans plus tard, comme une œuvre d'une « admirable magnificence. » Cette association de Jupiter et de Nemausus sur un même autel n'a rien qui doive surprendre. Il est tout naturel que Flavius Hermès ait manifesté sa reconnaissance, peut-être à l'occasion de l'achèvement de l'ouvrage, non seulement au maître du ciel, mais aussi au dieu de Nîmes.

Sur cet autel et le précédent soit des monuments votifs (101 à 105) trop mutilés pour qu'on puisse en pénétrer le sens.. Un bloc rectangulaire (106) présente l'inscription :

FVLGVR
DIVOM « Foudre de Jupiter enfouie. »
CONDITVM

Dans la pensée des anciens, tout point, du sol frappé par la foudre était sacré. Sa protection était assurée par un petit mur circulaire sur lequel on plaçait une inscription qui rappelait l'évènement. Allmer a fait remarquer que *divom* n'était pas ici l'équivalent de *divinum* (divin), mais celui de *dium* qui désigne Jupiter et la foudre tombée de jour.

Le moulage (107) tenant au mur est celui d'un ex-voto d'enfant emmailloté découvert au Mont Auxois (*Alesia*), dans les ruines d'un temple de source. L'original de cet ex-voto est au Musée de Saint-Germain.

Contre le pilier de l'arcade :

108. Autel mutilé trouvé au Castelas de Vauvert. Les attributs qui le décorent (roue et deux foudres) se rapportent au culte de Jupiter.

109. Dé, provenant de Nages, d'ite autel consacré à la divinité des Augustes (*numini Augustoruni*). La même inscription est gravée sur deux des faces de la pierre.

Le Numen était comme une sorte de Génie que chaque empereur portait en soi, qui inspirait ses actes et donnait à sa personne un caractère sacré. Le pluriel paraît indiquer deux empereurs régnant ensemble. On a pensé à Marc-Aurèle et à Verus (161-170 de notre ère) ; mais, par leur forme, les lettres des deux inscriptions semblent du premier siècle. Il se pourrait que la dédicace fit allusion à la majesté divine de tous les empereurs.

Au-dessus de ces deux autels :

110. Fragment de dédicace à Liber Pater par Severus, fils de Secundinus.

Liber Pater (le Père Liber) désigne Bacchus (en grec Dionysos), fils de Jupiter et d'une phénicienne (Sémélé). La mythologie grecque en fit le dieu du vin et lui prêta des exploits sans nombre. On le représentait quelquefois sous les traits d'un vieillard vêtu à l'orientale, mais, le plus souvent, sous ceux d'un jeune homme, couronné de lierre, de vigne ou de figuier, vêtu seulement d'une peau de panthère (nébride), tenant de la main droite un sceptre (thyrses) terminé par une pomme de pin, et, de l'autre main, un vase à boire pourvu de deux anses (canthare). Les jeunes gens qui revêtaient, pour la première fois, la toge virile lui sacrifiaient un bouc à la date du 17 mars. Le culte de Bacchus servit, dans l'Italie Méridionale et même à Rome, de prétexte à des fêtes licencieuses, dites Bacchanales ou Liberales, qui furent supprimées par le Sénat, en l'an 186 avant notre ère.

111. Epitaphe provenant du Cours neuf (avenue Jean-Jaurès), où elle était engagée dans un mur.

MARCVS GESSI VS
AVGVB - ET - TETTIA
CRESCES - VXOR
ISIDIS- SAC ERDOS - IN
SVO-SIBI-POSVERVNT
MONIMENTVM - NI
HEREDEM - SEQVATVR

« Marcus Gessius Augur et Tettia Crescens, sa femme, prêtresse d'Isis, ont fait construire (ce tombeau) sur un terrain leur appartenant (*in suo sibi posuerunt*) ; le monument ne passe pas à l'héritier. »

Augur est un surnom fort rare, mais connu. Isis fut, en Egypte, une personnification de la fécondité. Son culte passa en Grèce, puis à Rome du temps de Sylla et se confondit plus ou moins, par la suite, avec celui de Cérès, déesse de l'agriculture. Ce furent sans doute des Alexandrins de l'armée de Marc Antoine, licenciés après la bataille d'Actium, qui apportèrent à Nîmes, où ils vinrent comme colons, le culte d'Isis et d'autres divinités égyptiennes.

112. EX-voto trouvé en 1699 près de la Tourmagne, dans une sorte de chambre, au fond d'un puits.

T-SAVINIS
ORNATR- F
HISIDĪ-V-S-L-M

« Titia (?) Savinis, nommée ornatrice (*ornatrix facta*), à Isis, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu »

Les ornatrices, mentionnées par l'historien Suétone et le poète Ovide, veillaient, dans les temples, au bon arrangement des vêtements et de la coiffure des divinités habillées. Les circonstances de la découverte de cet ex-voto ont fait supposer qu'un temple d'Isis a du exister sur le coteau de la Tourmagne.

113. Ex voto recueilli en 1652 dans une vigne, près de la Fontaine.

A-IVLIVS - LEONAS - DO
NVM - QVOD - PROMI
SERAT ANVBIACIS - DO
MESTICA-LIBERT-D S.P

« Le don (d'un autel) qu'Aulus Julius Leonas avait promis aux Anubiâques, a été fait, de son argent, par l'affranchie (Julia Domestica) ».

Les Anubiâci étaient des prêtres ou des dévots du dieu égyptien Anubis, à tête de chacal, qui préparait à la mort et accompagnait les défunts devant Osiris, frère et mari d'Isis, juge de leurs âmes. Ceux d'entre eux qui étaient reconnus justes, par ce maître des enfers à tête d'épervier, prenaient la forme du dieu et volaient avec lui éternellement dans l'immensité. Léonas avait promis un don qui fut fait par son affranchie, probablement parce que lui-même en fut empêché par la mort. Tous deux étaient sans doute des isiaques (*disciples d'Isis*).

On a rapproché de ces trois monuments, consacrés au culte d'Isis et d'Anubis, un buste en porphyre noir (114), de provenance inconnue, apparemment détaché d'une statue d'homme debout. Au revers de ce buste est un reste d'inscription, en caractères hiéroglyphiques, concernant un chef des temples de la déesse Neith, protectrice de Saïs, considérée par les Grecs comme une forme égyptienne de leur Athéna (*Minerve*).

Contre le pilier opposé, sur le sol :

115. Bloc allongé provenant probablement d'un pilier de lairaire. Son inscription, contient, à ce qu'il semble, les mots [m]onumen[tum], La[ri]bus et la formule habituelle v. s. 1. [m].

116. Fragment de bloc, de même style que d'autres 1, 2 et 99) déjà décrits, et sans doute détaché comme eux de la frise d'un temple. Il supporte un autel très dégradé (117) indiquant une offrande faite par un personnage nommé Q(uintus) Va[lerius] Dona[tus].

Au-dessus, contre la paroi :

117. Tablette découverte à l'ermitage de Notre-Dame de Laval, près de Collias, présentant l'inscription :

AR AM ON I
P O R T I C V M
LICINIA - P - fil
ACCEPTILLA
EX VOTO-D-S-P-F

« A Aramon ; Licinia Acceptilla, fille de Publius (Licinius), a, de son argent et en accomplissement de son voeu, construit ce portique (ex voto, de sua pecunia fecit) ».

Aramo fut certainement le Génie tutélaire de la petite ville d'Aramon, située au bord du Rhône, à une vingtaine de kilomètres du lieu d'où provient la pierre. On ne peut guère douter cependant qu'il y ait eu en ce lieu, au fond d'une gorge sauvage, un temple du dieu que la piété de Licinia Acceptilla embellit par l'adjonction d'un portique.

119. Autre tablette trouvée à Jonquières, près de , Beaucaire. On n'y lit que le seul mot *Arnemetici* entouré d'une moulure.

Les Arnemetici furent évidemment les habitants d'une localité du nom d'Arnemetum ; mais on n'en connaît pas l'emplacement. On sait, par le poète Fortunat, qui vivait au sixième siècle, qu'en langue celtique nemetum signifiait « temple ». Arnemetum pourrait donc avoir le sens de : « le Temple » et prouver qu'à l'époque celtique il y avait, au lieu de ce nom, quelque sanctuaire particulièrement vénéré. L'inscription paraît du temps d'Auguste.

Contre le même pilier, mais en retour :



Planche 5

120. Très bel autel consacré à la Lune et à Isis par le sevir augustal Trophimio, affranchi de Caius Octavius Pedito. Un croissant (*attribut de la Lune*) et un sistre (*instrument de musique attribut d'Isis*) décorent la partie supérieure de la bordure (pl. 3 et 5).

Luna, compagne du Soleil, était une personnification de l'astre qui nous éclaire pendant la nuit. La mythologie gréco-romaine en fit aussi une Diane, soeur d'Apollon. On la représentait sous les traits

d'une jeune femme conduisant un char attelé de deux taureaux. Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre par la fonction de sévir augustal. On remarquera la modestie de Trophimio et le respect de cet affranchi pour son ancien maître, attestés par la façon dont il s'exprime. Il eut pu dire : C(aius) Octavius Trophimio, Claii) L(ibertus), sans manquer aux convenances ; il a préféré une tournure de phrase : Caii Octavii Pedonis libertus Trophimio, qui ne présente que son nom servile après les trois noms de son patron.

Cet autel à la Lune et à Isis en supporte un autre (121) trouvé à Aigues-Mortes, qui est une offrande double, à Jupiter et à Silvain (Iovi et Sirvano), par Caius Octavius Pedo, probablement le même personnage que celui dont il vient d'être question.

La forme des lettres des deux inscriptions est très belle, mais entièrement différente et cependant l'une et l'autre doivent dater du premier siècle et peut-être même du temps d'Auguste. Les attributs sculptés sur trois des faces de cet autel le rendent particulièrement intéressant. Le foudre et la roue se rapportent à Jupiter ; le maillet, le pot et la serpe concernent Silvain. La région sablonneuse d'Aigues-Mortes n'a jamais pu produire que du vin. L'offrande est celle sans doute d'un vigneron qui, après avoir imploré le dieu champêtre Silvain, pour la croissance d'une bonne récolte, s'est adressé au dieu du ciel, maître des orages, pour garantir ses champs de la grêle (pl. 6).

Contre ce même pilier, mais en retour :

122. Pilastre de lairare, trouvé à Collias, avec dédicace à Mars Budenicus par Gratus, fils de Severus.

Budenicus fut le dieu tutélaire, transformé en Mars par les Romains (voir page 18), des habitants de Budenicum auxquels est dû l'autel à Jupiter décrit plus haut sous le numéro 38. On a vu que Gratien Charvet plaçait Budenicum à Bézuc près de Baron ; Rochetin proposait, non loin de là, la montagne de la Dame, où l'on a découvert de nombreux débris des époques romaine et préromaine ; Allmer pensait au hameau de Bezouze, près de Marguerittes, « moitié moins éloigné de Collias ». La question n'est pas résolue.

Devant ce pilastre est un autel mutilé (123) consacré à Mars Britovius par Salvius, fils de Secundus. Au-dessous de l'inscription sont un taureau et un bélier ; sur les faces latérales, on remarque d'un côté un coffret à encens dont le couvercle est relevé et un couteau, de l'autre côté une patère et un aspersion dont il ne reste plus que le manche (pl. 7).

Mars Britovius est encore le dieu éponyme (donnant son nom) d'une localité dont l'emplacement, plus ou moins éloigné de Nîmes, n'est pas connu. Germer-Durand pensait à Saint-Hilaire-de-Brethmas, désigné au moyen-âge sous le nom de Bretomansus. Le taureau et le bélier sont un rappel des victimes sacrifiées. Le coffret à encens (acerral, le couteau (secespita), l'aspersion (aspergillum) et la patère (patera) sont des instruments ou objets dont on se servait pour les sacrifices. L'aspersion, comparable au goupillon moderne, était formé d'une queue de cheval au bout d'un manche ; le goupillon lui-même fut d'ailleurs, dans le principe, une queue de renard, d'où son nom, tiré du vieux français goupil (renard).

A gauche est un débris d'inscription celtique, en lettres grecques (124), qui pourrait avoir fait partie d'un récipient reconstitué, avec du plâtre, par Maruéjol. D'Arbois de Jubainville, suivi par d'autres auteurs, a cru y reconnaître une dédicace aux Mères nîmoises.

Cette inscription celtique et les suivantes ne datent pas, comme on pourrait le supposer, d'une époque antérieure à la conquête de la province par les Romains, vers l'an 120 avant notre ère. Il est même probable qu'elles sont tout au plus du temps d'Auguste. Mais elles prouvent que l'emploi de la langue celtique ne disparut que lentement et, d'autre part, que les peuplades du Midi de la France actuelle tendaient vers une civilisation purement grecque lorsque les Romains les subjuguèrent.

En retour, toujours contre le pilier :

125. Bloc allongé, provenant de la chapelle de Notre-Dame de Laval, près de Collias. On y remarque une inscription celtique très effacée et, par cela même, de lecture difficile. Allmer y voyait du grec corrompu pouvant signifier : « *Maners (ou tout autre nom commençant par Man), d'Antoounnacum (localité inconnue), prêtre (ou dévot) de la Fontaine, a accompli son vœu avec reconnaissance* ».

La « Fontaine » serait la source assez abondante qui est à côté de la chapelle de Notre-Dame de Laval. Un moulage de l'inscription (126) est au-dessus du bloc, sur une étagère.

127. Monument funéraire découvert à Saint-Baudile en 1907. Le nom du mort (Adgennou, à Adgennos), est écrit, en caractères grecs, sur deux des faces de ce monument.

Au-dessus sont l'original et le moulage (128-129) d'un petit prisme à base carrée, trouvé en 1876 dans la rue de la Lampèze. On y remarque, comme sur d'autres pierres présentant une inscription celtique, la formule dede bratoude hantena, dont on ne connaît pas le sens exact. Il est probable que cette formule avait une signification peu différente de celle V S L M (avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu) employée aux temps romains. Il s'agirait ici d'une offrande faite à quelque divinité par Cassitalus, fils de Versus (Kassitalos Ouersicnos). Auguste Aurès voyait en cette inscription une preuve de l'existence d'une mesure nationale, usitée en Gaule avant la domination romaine, et ayant la même longueur et les mêmes divisions que le pied de roi français (0m 2165).

A l'extérieur, contre le pilier :

130. Borne milliaire de la voie domitienne. L'inscription qu'elle portait a disparu. Nous en verrons d'autres de la même forme et du même temps.

En face, contre le second pilier de l'arcade :

131. Bloc allongé découvert, en 1740, près du bassin de la Fontaine. La pierre mesurait près de 2 mètres de long et fut sciée ; on n'en possède plus qu'une partie sur laquelle est l'inscription :

c ANNIVS C F CoR
INTERREX VOVIT
POSVIT

« Caius Annius, fils de
Caius(Annius), de la tribu
Cornelia,interroi, a voué et fait
construire (ceci). »

Sous la République, l'interrex était un magistrat, nommé par les sénateurs, pour remplacer un consul mort ou hors d'état d'exercer ses fonctions. Il ne conservait le pouvoir que cinq jours et nommait lui-même un autre interrex qui, généralement, faisait procéder à des élections. On ne sait pas ce que furent les interreges dans les provinces ; mais il est probable, par analogie avec ce qui se passait à Rome, que l'interrex remplaçait, en cas de vacance, l'un des premiers magistrats de la cité. Gains Annius, qui n'avait pas de surnom, vécut probablement au temps d'Auguste. Il était inscrit dans la tribu Cornelia et, par cela même, étranger à la colonie de Nîmes. Les citoyens romains de celle-ci comptaient, en effet, dans la tribu Voltinia. La division en tribus remontait aux origines de Rome. Les habitants de la ville furent alors, pour les votes dans les comices, répartis en tribus dont le nombre, accru par la suite, ne dépassa jamais trente cinq. Dès le haut Empire, l'indication de la tribu ne fut plus qu'une façon de préciser la qualité de citoyen romain.

Au-dessus :

132. Fragment opistographe (écrit des deux côtés) trouvé en 1873 derrière la porte d'Arles, en démolissant des bâtiments de l'ancienne gendarmerie.

post mortem su
am hs• lxxl itemq
PRAEdia fundos
PORTVM crindavi
NVM-AD-ripam•flu
MINIS - rhodani
DEDIT

post. MORTEM - sv
am HS lxxl-ITEMQ
praEDIA - FVNDOS
portVM - CRINDAVI
num D RIPAM-FLV
minis - RHODANI
DEDIT

« a donné après
sa mort deux millions de
sesterces et de plus ses
domaines , ses terres et le
port de Crindavinus au
bord du Rhône. »

Deux millions de sesterces feraient à peu près 400 000 francs (1) de notre monnaie. Les domaines, les terres et le port sur le Rhône donnés en plus, sans doute à la colonie de Nîmes, permettent de supposer quelque puissant personnage qui en était originaire et, peut-être, y avait reçu de grands honneurs. Allmer a supposé cependant qu'il pourrait s'agir de Domitius Afer, le célèbre orateur, mort très vieux sous le règne de Néron, « à une époque où il était d'usage, dans le monde aristocratique, de laisser, en mourant, une partie de sa fortune à l'empereur ». On ne connaît pas l'emplacement du port **Crindavinus**. Germer-Durand pensait que ce port était sur le Petit-Rhône, au mas d'Aigrun (des Gruns) ou au mas d'Asport (das Port).

(1) **NDLR** : Le salaire journalier en 1924, était compris entre 15 et 20 frs. Difficile à comparer mais, en gros, un sesterce correspond à un peu moins d'un Euro.

133. Tablette opisthographe de marbre blanc, découverte en 1845, au chemin d'Avignon. D'un côté est l'épithaphe du tombeau que Messia Quintina fit bâtir à Titus Julius Victor, « son excellent mari (*marito optimo*) ». Du côté opposé est une autre épithaphe, beaucoup plus récente, se rapportant à la sépulture qu'une affranchie, Maria Marituma, donna à sa patronne Maria Nemausina (*la Nîmoise*).

Cette tablette prouve que les anciens marbriers, établis à l'époque romaine, comme de nos jours, aux abords des cimetières, faisaient resservir les éléments utilisables des tombeaux abandonnés.

Près de la grille, contre la paroi, sont deux fragments architectoniques (134 et 135) provenant de la décoration d'un grand monument. On y remarque des oiseaux dans des rinceaux. Au-dessus, est un fragment de corniche (136).

Contre le pilier, en rentrant dans la salle :

137. Bloc allongé, à sommet arrondi, de destination funéraire, découvert à Redessan. On n'y lit, en caractères grecs, que le seul mot *Kreite*, désignant peut-être une morte d'origine crétoise.

138. Epithaphe, en caractères grecs, d'Escingorix, fils de Condillus (*Eskiggoreis Kondeilleos*), trouvée dans les garrigues.

Par devant est un fragment d'autel (139), découvert à Clarensac, présentant les restes d'une roue suivis des mots : *et Terrae matri*.

Au-dessus de la roue était certainement le mot *Iovi*. Il s'agit d'une dédicace à Jupiter et à la Terre mère. La déesse appelée *Terra mater* fut primitivement adorée des Grecs et des Romains sous les noms de *Rhéa* et de *Tellus*. Par la suite, ils y virent la déesse phrygienne *Cybèle*, qui personnifiait toutes les forces fertilisantes du sol. On l'appelait aussi la Grande Mère du mont *Ida* (*Magna mater Idaea*). La mythologie des Grecs, embrouillant toutes choses, en fit à la fois la mère, la femme et la fille de Saturne (dieu du Temps); elle aurait eu, de ce dieu, Jupiter, Junon, Neptune (dieu des eaux, Pluton (dieu des enfers), Vesta (déesse du foyer domestique), Cérès (déesse de l'agriculture), etc. Une pierre conique, rapportée d'Orient, fut, à Rome, la première image de *Cybèle*. On la représenta plus tard sous les traits d'une jeune femme drapée, couronnée de tours, généralement assise sur un trône, entre deux lions, tenant à la main une patère ou un tambourin. Ses prêtres portaient les noms

de Curètes, de Corybantes et de Galles. Le pin lui était consacré. Le culte de Cybèle fut intimement lié à celui du berger phrygien Attis, qu'elle aima et auquel elle fit accomplir un acte de dévotion, en châtiement de son infidélité. On leur sacrifiait des taureaux et des béliers (tauroboles et crioboles). Contre le mur sont deux moulages d'inscriptions celtiques en caractères grecs. L'une de ces inscriptions (140), trouvée à Orgon (Bouches-du-Rhône), est une dédicace au dieu Taranus par un gaulois appelé Vebroumarus (Ouebroumaros dede Tarasnoou bratoude kantena). D'après le poète Lucain (mort en 65), Taranis, le même peut-être que Taranus, aurait été l'un des grands dieux d'une partie du moins de la race gauloise. En réalité, ce dieu n'est rappelé en Gaule que par cette seule inscription et son caractère de dieu commun à tous les Celtes n'est pas démontré.

L'autre inscription (141), gravée sur un rocher près de Cavaillon, est aussi en caractères grecs ; elle semble ne présenter qu'un nom celtique de lecture douteuse.

A côté, sur un débris de stèle provenant du castelas de Montmirat (142), est le mot bratoude d'une formule gauloise que nous avons déjà rencontrée plusieurs fois.

Entre le pilier et la porte d'entrée sont deux blocs mutilés de marbre blanc (143 et 144) ; on les a découverts sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, l'un (celui de gauche) en 1559, l'autre en 1810. Leur décoration, de même style, est faite de guirlandes de fruits suspendues à des bûcranes (pl. 11). Il s'agit probablement des restes de deux linteaux de portes ; mais leur ressemblance peut faire supposer qu'ils furent détachés d'un même monument de toute beauté.

Ces blocs supportent deux fragments sur chacun desquels sont des caractères grecs. L'un de ces fragments (145) a été trouvé à Font-Jaïsse ; l'autre (146) provient d'Uzès. On lit sur le premier ritou, qui pourrait avoir le sens de « gué », et sur le second, Senikios Abro... « Senecius, (fils) d'Abro... »

Un fragment d'autel (147) termine la rangée. On y remarque les images d'un bouc et d'une tortue, attributs de Mercure, accompagnées de la formule habituelle V S L M (pl. 32). Le nom du dieu et celui du donateur de l'autel font défaut.

De ce même côté, contre la paroi, est le moulage (148) d'un ex-voto trouvé aux Fumades (pl. 15). L'original de cet ex-voto est égaré. La sculpture représente les trois Nymphes des eaux minérales du lieu. Celle du milieu tient, des deux mains, une vasque en forme de coquille dans laquelle l'une de ses compagnes verse de l'eau que l'autre paraît puiser. De celles-ci, la seconde porte iule corne d'abondance remplie de fruits.

Les Nymphes présidaient aux eaux douces ; mais une source pouvait avoir à la fois ses Nymphes et son dieu. On les représentait de diverses manières et le plus souvent sous l'apparence de jeunes femmes à demi couchées, le torse nu, les jambes couvertes d'un manteau, s'appuyant du coude gauche sur une urne renversée. Plus rarement, les Nymphes sont, comme ici, groupées par trois et drapées.

Sur les blocs qui viennent d'être décrits sont posés :

149. - Un tronçon de colonne ionique dont le chapiteau présentait une dédicace, réduite à quatre lettres par une cassure.

150. Un bloc rectangulaire trouvé à Gajan, au lieu-dit la Candoule, près d'une source, sur lequel est l'inscription CANDVA, qui occupe toute la longueur de la pierre. Cette inscription paraît désigner la source même. A limer a cependant supposé que LAND pourrait être la fin d'un mot abrégé et VA le commencement d'un mot suivant. Il s'agirait alors d'un reste d'inscription publique ou municipale ; mais les lettres sont de facture grossière et l'hypothèse d'une dédicace à la source semble préférable. La pierre pourrait provenir du linteau de la porte d'un petit sanctuaire ; l'inscription complète aurait fourni, sur une seule ligne, le nom du donateur avant le mot Candua[e] et, après ce mot, quelque formule comme fecit (a" fait), dedit (a donné), etc.

Contre le mur :

CETOMAPOC
OYIAAONEOC
TOOYTIOYC
NAMAYCATIC
EI to POYBHAH
CAMICOCIN
NEMHTON

le moulage d'une inscription celtique, trouvée à Vaison (151), dont le sens est très obscur. Il paraît s'agir de la construction d'un temple (nemeton), consacré à Belesamis (Belesami sosin) par un personnage appelé Segomarus, fils de Villonus (Segomarus Ouilloneos), citoyen ou magistrat de Nîmes (toutous Namausatis).

Le nom de Belesamis (dieu ou déesse) paraît gaulois. Un autel découvert dans les Pyrénées, et dédié Minervae Belisamae, a fait supposer que Belisama était une forme celtique de Minerve ; mais ce monument n'éclaire pas, de façon certaine, celui de Vaison.

Au dessus, sur une étagère, est un fragment de chapiteau ionique (152), découvert en 1740 à la Fontaine, sur lequel est l'inscription :

nernaVS0 SACRVM
.....NICCI F CAPITVLVM

« Consacré à Nernausus ;
chapiteau (donné par.....).fils de
.....niccus ».

Il ne peut s'agir, à ce qu'il semble, que de l'un des chapiteaux de quelque temple consacré à Nernausus, dans le voisinage immédiat de la source.

On a placé sur ce chapiteau le moulage (153) d'une statuette d'Epona découverte au mont Auxois (Alesia).

Epona, connue en Gaule par de nombreuses sculptures qui la représentent, était considérée comme une déesse protectrice des écuries. Son nom dérive du mot celtique epos, qui signifie « cheval ».

Contre le mur :

154. — Ex-voto à la déesse Segomanna par Tertius, fils de Tincorix. L'inscription provient de Serviers.

La déesse Segomanna n'est pas autrement connue ; il s'agit certainement d'une conception toute locale, personnifiant peut-être quelque source. Tincorix est un nom gaulois ; Tertius un surnom romain. On remarquera cette différence, qui témoigne de la romanisation de la province.

On trouve ensuite, de droite à gauche :

155. — Débris d'un couronnement d'autel découvert à Saint-Côme en 1886, sur lequel sont les restes d'une inscription celtique en caractères grecs, marquant une offrande (bratoude ka[ntena]), faite à quelque divinité, dont le nom manque, par un personnage, fils de ..adres-sos (...aciressicnos).

Ce fragment supporte deux autels :

L'un, très fruste (156), découvert à Montmirat, présente à ce qu'il semble, une image de Mercure, tenant de la main droite un caducée (pl. 33).

L'autre (157), trouvé rue de la Banque en 1880, concerne le dieu au maillet auquel se rapportent les ex-voto décorés d'un maillet, que l'on a déjà vus en entrant dans la salle. Ici, le dieu est figuré barbu, debout, de face, vêtu d'une tunique serrée à la taille et chaussé ; il tient de la main droite un petit pot et, de l'autre main, un maillet à long manche. A sa droite est un autel ; à sa gauche, un chien (pl. 5).

Un autel mutilé (158), qui vient ensuite, représente le même dieu, tenant encore tin pot et un maillet ; mais il est accompagné d'une femme drapée (parèdre), dont il est séparé par un chien, et un serpent s'enroule autour du manche du maillet (pl. 8).

Il se peut que les Gaulois aient eu l'idée de ménages de dieux : en tout cas, c'est fort souvent que les dieux gaulois sont accompagnés d'une femme sur les monuments de pierre qui les représentent. Généralement cette femme, qui ne peut être qu'une déesse, tient une corne d'abondance et une patère.

Au-delà est un chapiteau rectangulaire (159), découvert en 1742 près de la Fontaine, sur le tailloir duquel on a cru pouvoir lire: « *Karta, de Bidillan ([K]arta B[id-]dillanouiakos) a consacré (ceci) aux Mères nimoises, par leur ordre (dede Matrebo namausikabo bratoude)* ». Il paraît bien, en effet, s'agir des Mères nimoises ; mais le reste est fort incertain.

Ce chapiteau supporte trois autres autels. Le premier, provenant de Vic-le-Fesc (160), fournit les images, très dégradées, d'un dieu nu et d'une déesse drapée et voilée, debout, de face. A la droite du dieu qui, de la main droite, tient un objet peu reconnaissable, est un animal couché, aigle ou coq. Il paraît s'agir de Jupiter et de Junon, plutôt que de Mercure et de sa mère Maïa ; mais une attribution certaine n'est pas possible. Les deux autres autels sont consacrés au dieu au maillet. Sur l'un (161), le personnage est accompagné d'un coq et d'un chien (pl. 10) ; sur l'autre (162), seulement d'un chien (pl. 3).

Trois autels de même style, provenant probablement de Nîmes où ils auraient été achetés, au commencement du siècle dernier, par Artaud, sont conservés au Musée de Lyon.

Au milieu de la salle est un fragment de statue (163), découvert à Grézan en 1901, figurant la partie supérieure depuis la ceinture d'un guerrier debout, coiffé d'un grand casque, en forme de capuchon, pourvu d'une longue crinière (pl. 12). Ce guerrier a le cou orné d'un collier gaulois (*torques*) et le buste protégé par une cuirasse décorée d'ornements géométriques en relief. Sur cette cuirasse est un ceinturon denticulé dont la plaque rappelle d'assez près des objets de même sorte trouvés par M. Mouret à Ensérune, près de Béziers, dans des sépultures d'où l'on a retiré des vases grecs des Ve-IVe siècles. Au moment de sa mise au jour, M. Salomon Reinach avait daté ce travail du Ve siècle avant notre ère et M. Camille Jullian y avait vu « *peut-être la plus ancienne sculpture connue d'origine indigène* ». Les découvertes faites par M. Mouret leur donnent raison. L'œuvre est gréco-ligure ou, peut-être, gréco-iberique et d'une importance capitale pour l'étude de nos anciennes origines. Deux débris de sculptures analogues, trouvés à Castelnau (Sextantio), sont au Musée de Montpellier.

La statue de Grézan est placée entre deux autels trouvés à Bouillargues, l'un en 1888, l'autre en 1916.

Le premier (164) figure le dieu au maillet dans le costume (*tunique et manteau*) et la pose traditionnels (pl. 39). Le second (165) représente Jupiter et Junon debout, de face. Le dieu a le torse nu ; il tient de la main droite un foudre et, de l'autre main, s'appuie sur un sceptre ; à sa droite est un aigle. La déesse, drapée et voilée, tenait une corne d'abondance et une patère dont il ne reste plus que des traces ; à sa droite est un paon (pl. 13).

Nous passons dans la deuxième salle. On rencontre à droite :

166. Autel consacré à Vulcain et aux Vents (*Volcano et Ventis*) par Severa, fille de Niger. Sur la face principale, au-dessous de l'inscription, la dédicante, drapée est à genoux devant Vulcain, vêtu d'une tunique courte, qui de la main droite tient un marteau dont le fer repose sur le sol et, de l'autre main, s'appuie sur un sceptre. Des tenailles sont aux pieds du dieu. Sur chaque face latérale est la tête ailée d'un Vent.

Les Vents, dont il est question dans l'Illiade et l'Odyssée, étaient, chez les Grecs, des divinités de second ordre qui portaient différents noms. Borée (*du grec boros, celui qui dévore*) personnifiait le vent du nord ; Notus (*du grec notos, sud*) ou Auster désignait le vent du sud. L'un et l'autre étaient redoutables et les anciens leur sacrifiaient des agneaux noirs. On figurait Borée sous les traits d'un vieillard et c'est lui, sans doute, qu'on a voulu représenter du côté gauche de l'autel. L'autre vent, qui est imberbe, pourrait être Notus. On remarque que l'action des vents est indiquée sur l'autel, par le flottement du manteau de la femme agenouillée. Il est probable qu'à Nîmes le vent Borée se confondait avec le mistral.

167 (*au-dessus de l'autel précédent*). Fragment de table découvert en 1883, en creusant les fondations des halles actuelles. Sur ce fragment, une femme drapée est enlevée par un personnage ailé (pl. 14). Le manteau flottant de la femme indique une ascension rapide dans les airs. Il peut s'agir du mythe de Psyché et de l'Amour ou plutôt d'une mortelle emportée aux Champs-Élysées.

Psyché. que l'on représentait avec des ailes de papillon et dont le nom grec signifie « âme » ou « papillon », était une belle jeune fille que l'Amour aimait, mais qu'elle ne devait pas apercevoir. En voulant le connaître, l'héroïne laissa tomber sur lui une goutte d'huile d'une lampe qu'elle venait d'allumer. Sa curiosité fut punie par le départ de l'Amour. Sollicitée par Psyché, Vénus ne lui vint en aide qu'après l'avoir soumise à de pénibles épreuves. Finalement, la jeune fille obtint d'épouser l'Amour et de prendre rang parmi les déesses. Cette fable, contée par Apulée, a été peinte par Raphaël à la Farnésine. On peut l'interpréter de diverses manières et notamment par une migration des, âmes, ici-bas malheureuses, dans un autre monde d'où toute souffrance est bannie.

Contre le mur est un fragment de frise (168) où l'on remarque d'un côté un masque cornu de Faunesse (pl. 11), de l'autre côté un flambeau et un bâton de berger (pedum).

Ces sculptures se rapportent au culte de Bacchus.

En face du monument consacré à Vulcain et aux Vents est un autel (169) trouvé, en 1752, dans le bassin de la Fontaine, sur lequel est une dédicace à Jupiter très bon et très grand d'Héliopolis et à Nemausus, par Caius Julius Tiberinus, fils de Tiberius, de la tribu Fabia, primipile, natif de Béryte (pl. 16). Sur les côtés de cet autel sont représentés : à droite, devant un lion, le dieu d'Héliopolis debout, de face, coiffé d'un boisseau, tenant un fouet et un bouquet d'épis ; à gauche, un bouclier ovale et une trompette gauloise (*carnyx*).

Le primipile avait la garde de l'aigle légionnaire. C'était le plus élevé en dignité de tous les centurions (capitaines). Ville phénicienne dans une région très fertile, Berytus, aujourd'hui Beyrouth, fut détruite en l'an 140 avant notre ère et reconstruite par Agrippa. Ses citoyens romains comptaient dans la tribu Fabia. Caius Julius Tiberinus, né dans cette ville, avait obtenu un grade militaire qui conduisait, au IIIe siècle, à la carrière équestre, c'est-à-dire au gouvernement des provinces impériales et à d'autres fonctions administratives, civiles ou militaires, de très haut rang. Héliopolis (la ville du Soleil) est aujourd'hui Balbek, en Syrie. On y voyait un immense temple du Soleil, construit ou réparé par Antonin le Pieux. La raison qui avait pu conduire à Nîmes Caius Julius Tiberinus n'est pas indiquée dans l'inscription. Il est tout naturel que cet Oriental ait fait représenter le Jupiter de son pays sur un

monument qu'il lui consacrait ; il ne l'est pas moins qu'étant à Nîmes, le personnage n'ait pas oublié, dans sa dédicace, le dieu Nemausus ; mais le bouclier et le carnyx qui décorent le côté gauche de la pierre sont restés, jusqu'à ce jour, inexplicables. Peut-être conviendrait-il de les rapporter à Nemausus, qui nous apparaîtrait alors comme une sorte de Mars local.

L'autel dont il vient d'être question supporte une urne (170) qui passe pour avoir été découverte au Cours Neuf (pl. 17). Il s'agit, en réalité, d'un monument étrusque dont la décoration fait penser à l'assassinat de Néoptolème (fils du héros grec Achille) par Oreste (fils d'Agamemnon, roi de Mycènes), sur l'un des autels du temple d'Apollon à Delphes.

Quatre fragments d'oscilla de marbre (171 à 174) sont fixés au mur. On y remarque : des masques et le berger Ganymède nourrissant l'aigle de Jupiter (pl. 14 et 18) ; des dauphins et des masques ; un lapin et un cheval marin ; un dauphin et quelque autre monstre marin.

L'oscillum était un ornement qui garantissait peut être des maladies, mais surtout du mauvais oeil. On suspendait des objets de cette sorte dans les maisons, sur le chemin que devaient suivre les visiteurs, et dans les jardins.

SALLE 2

Cette salle n'est presque entièrement remplie que d'inscriptions concernant des sévirs augustaux (sexviri ou seviri augustales). On désignait ainsi, les membres d'une corporation qui, dans chaque municipe, avait la charge du culte de l'empereur et aussi peut-être la desserte des 'aires publics. Bien que de nombreux auteurs l'aient étudiée, la question du sévirat n'est pas éclaircie. On est à peu près d'accord sur l'annualité de la fonction ; mais on ne sait pas ce que devenaient les sévirs à l'expiration de leur sacerdoce. Tout permet de croire qu'ils ne sortaient pas de la corporation et, par conséquent, que le nombre des membres de celle-ci était assez élevé et pouvait largement dépasser la centaine. A Nîmes, en effet, trop d'épithètes rappellent des sévirs pour qu'une hypothèse contraire soit possible. Non seulement cette corporation était nombreuse, mais elle était riche. On ne parvenait, du reste au sévirat qu'en dépensant beaucoup d'argent. Il fallait offrir des jeux au peuple, un repas à l'administration municipale (auquel participaient apparemment tous les sévirs augustaux) et, de plus, verser une certaine somme dans la caisse de la communauté. On a dit des sévirs qu'ils étaient des bourgeois aspirant à devenir gentilshommes. La définition est exacte : à de rares exceptions, tous les prêtres de cette sorte nous apparaissent comme des affranchis qui, pour cette cause, ne pouvaient pas prétendre aux magistratures municipales. Le sévirat satisfaisait leur vanité, en les élevant au-dessus du peuple et, parfois même, en leur permettant, en qualité d'honoraires, de s'asseoir en public parmi les véritables magistrats qui les nommaient.

Les sévirs augustaux n'étaient pas les seuls prêtres des municipes. Leur corporation constituait comme une sorte de bas clergé à côté des pontifes, des flamines, des augures et des aruspices.

Les pontifes occupaient le premier rang dans la hiérarchie sacerdotale ; « c'étaient, dit Bouché-Leclercq, des théologiens et des canonistes, des législateurs du culte et professeurs de droit sacré, plutôt que des prêtres, au sens actuel du mot ».

Les flamines avaient la charge des sacrifices. Aux premiers temps de Rome, chaque grand dieu possédait son flamine. Après la réforme d'Auguste, en l'an 11 avant notre ère, le flaminat passa dans les provinces, surtout pour la célébration du culte des empereurs. Officiellement, ce culte fut établi au chef-lieu de la province : à Narbonne, pour le territoire dont Nîmes faisait partie.. Mais les cités, désireuses de plaire au souverain, créèrent presque tout de suite, chacune de son côté, un culte municipal qui ne tarda pas à l'emporter sur l'autre. Le peuple l'appréciait d'autant plus, que ce culte s'accompagnait fréquemment de spectacles et de jeux gratuits.

La femme d'un flamine portait le noni de flaminique ; elle aidait son mari dans l'accomplissement de ses fonctions religieuses. Il y eut cependant, notamment à Nîmes, des flaminiques qui furent revêtues d'un sacerdoce propre, indépendant de la, condition sociale de leur mari.

Les augures étaient chargés de prendre les auspices par l'examen du vol des oiseaux et d'autre manière. On les chargeait aussi de l'inauguration des temples et des prêtres. Leur principal insigne était un bâton recourbé en volute à l'une de ses extrémités ; ils s'en servaient pour tracer sur le sol, autour d'eux, le cercle ou le rectangle que leur imposait le rituel de leur art.

Les aruspices prédisaient l'avenir par l'inspection du foie, du fiel, des poumons, du coeur et de la membrane enveloppant les entrailles des victimes (exta). On avait recours à la science de ces devins lorsque la multitude s'alarmait de quelque événement qu'elle prenait pour une manifestation du

mécontentement des dieux. Dans le midi de la France, les inscriptions, qui rappellent des augures et des aruspices sont très rares.

Après ce qui vient d'être dit, il peut suffire, du moins dans la plupart des cas, de traduire, dans l'ordre où elles se présentent, les inscriptions que contient la salle où nous venons d'entrer.

Contre la paroi nord :

175. « Aux dieux Mânes ; à Hortensia Vitalis, fille de Marcus (*Hortensius*), flaminique augustale; Hortensia Philété à son excellente patronne (*patronae oplimae*). »

Les Mânes étaient les esprits des morts ; il n'est pas impossible d'y reconnaître comme une sorte de conception de l'âme immortelle. Un grammairien du Ve siècle, commentateur du poète Virgile, dit du reste qu'ils sont les âmes des défunts durant le temps où elles n'ont pas encore passé dans d'autres corps. La conception des Mânes, d'abord de caractère général, se particularisa par la suite. Sous l'Empire, les Mânes, que l'on invoquait sur une tombe, ne furent, le plus souvent, que ceux du mort.

176. « [Aux dieux Mânes de] Quintus Tasgius Hermès, sévir augustal incorporé ; Quintus Tasgius Fortunatus, son affranchi, a élevé (ce tombeau) à son excellent patron (*patrono optimo*). »

177. L'inscription est très effacée ; on voit seulement, par les lignes 4 et 5, qu'il s'agit d'un sévir parvenu au flaminat.

178. « Aux dieux Mânes du sévir augustal Sextus Adgennius Hermès ; Valeria Marcella, fille de Marcus (*Valerius*), sa femme ».

Les sévirs augustaux avaient droit à des licteurs qui faisaient partie de leur escorte. Ces licteurs, dont on ne sait pas le nombre, portaient chacun un faisceau de six baguettes où la hache consulaire était remplacée par des feuilles de laurier. Ce sont des faisceaux de cette sorte qui décorent les côtés de la face principale du monument.

179. « Sévir augustal ; Caius Marcius Philologus s'est, de son vivant, préparé (ce tombeau). »

180 et 181. Restes des épitaphes de deux sévirs ; le second, appelé Tasgillus, est parvenu à la -dignité de décurion honoraire (*decurio ornamentarius*).

182 (*tenant au mur*). Probablement les restes de l'épitaphe d'un sévir incorporé : [Diis Mani]bus Lesbi, [seviri augustalis corporat]i Nemausensis.....

En retour :

183 (*tenant au mur*). « Aux dieux Mânes ; à [Hil]arion, affranchi de Vindulo, sévir augustal ; Vegetus, son affranchi ». Le nom du mort est douteux.

184. « Sévir augustal et décurion honoraire, Quintus Magius Epitynchanus s'est, de son vivant, préparé (*ce tombeau*) ».

185. Restes de l'épitaphe d'un sévir ; à gauche est un des faisceaux de sa dignité.

186 (*trouvé à Grézan*). « Aux dieux Mânes de Numeria Tertulla, flaminique ; Numeria Valeriana a fait construire (*ce tombeau*) à sa fille bien aimée ».

La fin de cette épitaphe est, en grande partie, conjecturale.

On a placé au-dessus du monument le moulage (187) d'un petit autel dont l'original, provenant de Nîmes, est au Musée de Brunswick.

GENIO
P.CORNELI.N
CHELIDO.L

Au Génie de notre Publius
Cornelius (Publii Corneli nostri) ;
Chelidon (nom grec de
l'hirondelle), affranchie (de
Cornelius).

Contre la paroi, entre les deux fenêtres, on remarque huit gaines (188-195) où l'on peut lire :

188. « A la Junon de notre Tibulla ; Agathopus, Cupitus, Mansueta, ses affranchis (liberti) ».

189 (en grande partie refaite). « A la Junon de notre Severilla ; Onesimus, affranchi (de Severilla); Corinthus... ».

190. « A Lucius Lucretius Calidianus ; Caius Parucius Trophimus, Calidia Doris, ses affranchis ».

191. « A Sextus Virillius Severinus, fils de Sextus (Virillius), de la tribu Voltinia, quattuorvir-juge (quattuorviro jure dicundo), pontife, préfet des vigiles et des armes (praefecto vigilum et armorum) ; (Sextus Virillius) Primitivus, son affranchi ».

Le personnage avait exercé des magistratures municipales qui seront expliquées plus loin.

192. « Au Génie de notre Sévère ; Cerialis son client ».

Le client (cliens) était, en quelque sorte, l'homme lige d'un citoyen romain très fortuné. Il vivait sous sa dépendance et lui rendait des services ; mais il était payé de son dévouement par des présents qui portaient le nom de sportules (de sportula, corbeille, panier).

193. « Au Génie de notre Titus ; Euporus son affranchi ».

194. « Au Génie de notre Caius ; Ascanius, son esclave (servus) ».

195 (très mutilé). « A [... Prophetes ; Philété, son affranchie ».

Chacune de ces gaines supportait un buste. La forme complète des monuments de cette sorte est fournie par l'un d'eux trouvé à Villevieille, près de Sommières, et conservé à Paris, chez M. Révil (pl. 5).

Au-dessus des gaines :

196 (fronton triangulaire connu depuis 1733). « A Mars et au Génie de notre Flavianus ; Marcus et Lucius, fils d'Hermolaus ».

La pierre doit provenir d'un petit temple.

197 (à gauche). « A la Junon de notre Quieta ; Vitalis, affranchi (de Quieta) ».

198 (moulage d'une gaine ; l'original est au château de la Coste, chez M. de Surville). « A notre Lucius ; Attalio, client (de Lucius) ».

Le Génie pour les hommes, la Junon pour les femmes, étaient une force d'essence divine que tout être humain possédait en venant au monde. C'est cette force qui donnait à chacun son individualité propre ; elle était l'inspiratrice de ses actes ; elle le protégeait jusqu'à sa mort.

Devant la seconde fenêtre :

199. « Aux dieux Mânes de Quintus Aurelius Evhelistus, sévir augustal incorporé ; Quintus Curius Aurelianus, son fils et Aurelius Eutyches, son affranchi.

200. Moulage du fragment d'épithaphe rappelé plus haut, sous le numéro 185.

201. Restes de l'épithaphe d'un sévir.

En retour, contre la paroi sud :

202. « Aux dieux Mânes du sévir augustal Lucius Julius Agilis ; Natalis, son affranchi ».

203. « Au sévir augustal et décurion honoraire Julius Aemilius Anicetus et à Julia Theophilé (*sa femme*) ; ils ont, de leur vivant, fait construire (*ce tombeau*) pour eux-mêmes ».

204. « A Julia Thallusa ; le sévir augustal Lucius Julius Hesychtus, son compagnon (*rontubernalls*) [ou à sa compagne (*contribernali*)]. »

L'abréviation CONTVB rend l'explication du dernier mot difficile. Bien que l'épithaphe n'en dise rien, la tombe concernait certainement aussi le sévir. Le portrait de ce sévir et celui de sa compagne sont sculptés au-dessus de l'inscription (pl. 31). Thallusa paraît jeune ; elle a les cheveux partagés en deux bandeaux et les oreilles parées de boucles. Hesychus est plus âgé.

Au-dessus :

205. « Aux dieux Mânes de Caius Marius Onesimus, sévir augustal, aruspice public (*harispici pub[li]co*) ; sa fille a élevé (*ce tombeau*) à son excellent père ».

206 et 207 (*tenant au mur*). Fragments de table ; sur l'un sont les restes d'un personnage drapé, tenant de la main gauche deux baguettes (pl. 20) ; on remarque, sur l'autre, un S et un débris de moulure. Ces deux fragments sont à rapprocher de celui qui est décrit plus loin, sous le numéro 212.

Au-delà du passage :

208. « Aux dieux Mânes de Caius Fabius M[ar]tinus, sévir [augustal, son mari] ; de Caius Fabius [Lupi]cinus, leur fils [chéri], mort à l'âge de dix-huit ans, et de Lucius Julius Vitalis, frère de son mari ; Julia Homullina a, de son vivant, fait construire (*ce tombeau*) pour eux et pour elle-même ».

Fabius Martinus et Julius Vitalis, dont le nom de famille est différent, n'étaient que demi-frères par leur mère. Les portraits très dégradés des quatre personnes sont sculptés sur le monument (pl. 28). Martinus occupe le milieu de la niche supérieure, entre sa femme et son fils ; Vitalis est représenté isolément du côté gauche de l'inscription.

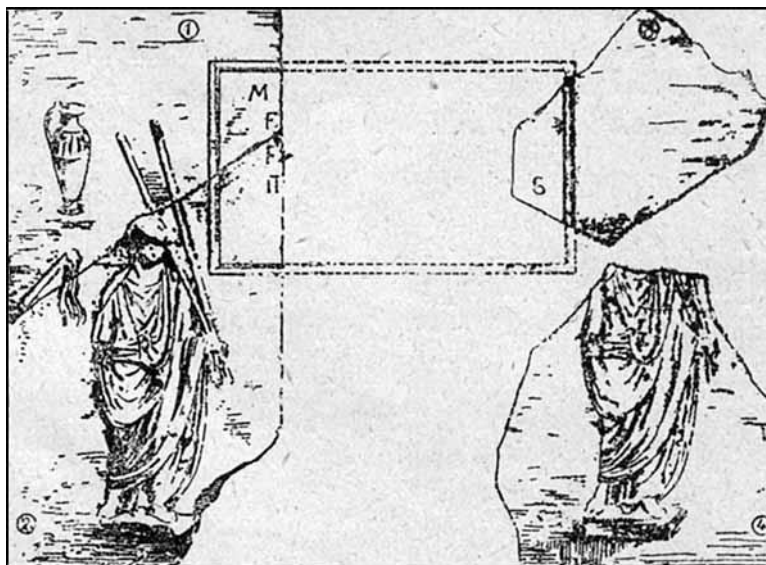
209. « Aux dieux Mânes de Caius Vettius Helis, sévir augustal, et de Vettia Servanda, sa femme ; ils ont, de leur vivant, préparé (*ce tombeau*) pour eux-mêmes ».

Au-dessus :

210. « [Aux dieux Mânes] de Carantia Tyché ; Titus Carantius Daphnus, sévir augustal, son affranchi, a de son vivant, fait construire (ce tombeau pour sa femme d'une rare et exemplaire bonté) ».

On trouvera plus loin (225) l'épithaphe de ce sévir.

211 (moulage, tenant au mur, d'un original conservé aux environs de Nîmes). « Aux dieux Mânes du sévir augustal Titus Geminius Zethus et de Titia Paterna, fille de (Titius) Martialis Titus Geminius Titianus à son père et à sa mère excellents ».



Le grand fragment de table voisin (212), présentant un homme drapé, tenant de la main gauche deux baguettes, et un reste d'inscription dans un encadrement de moulures (pl. 19), était jadis complété par un autre, qui n'est plus connu que par un dessin de Séguier, où l'on voyait un vase à libations et la majeure partie d'un aspersion, encore reconnaissable près de l'épaule droite du personnage. M. Joubin a rapproché ces deux fragments, ainsi que l'indique la figure, de ceux qui sont décrits plus haut sous les numéros 206 et 207. Il suppose que les deux hommes sont des licteurs faisant partie du cortège du magistrat municipal chargé, tous les cinq ans, du recensement de la population (quattuorvir quinquennalis). A la quatrième ligne du fragment d'inscription, on aperçoit deux des lettres par lesquelles était abrégée l'appellation de ce magistrat.

Contre le pilier :

214. « Lucius Lelius Marullus, sévir augustal et décurion honoraire, s'est, de son vivant, préparé (ce tombeau) ».

Au-dessus de cette épithaphe est un fragment de table (214) où sont sculptés un couteau de sacrifice ; deux faisceaux de sévirs (ou de flammes) et les restes d'un aspersion (pl. 16).

Ce fragment est surmonté lui-même d'un débris de borne milliaire (215), provenant de Redessan, dont l'inscription est la suivante :

TI - CAESAR
DIVI-AVG-F - AVG
PONTIF - MAX
TRIB - POT - XXXIII
REFECIT ET

« Tibère César Auguste, fils du dieu Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la trente-troisième fois, a refait et réparé (la route). — VII (milles) »

RESTITVIT
VII

Le mille romain valait à peu près 1478 m. 50 (mille doubles pas). Sur les voies, les distances étaient indiquées par des bornes, de forme cylindrique ou quadrangulaire, dont les inscriptions, variables avec les pays, présentaient, en Narbonnaise, le nom du prince qui avait construit ou fait, en dernier lieu, réparer la route. La borne de Redessan appartenait à la voie domitienne d'Arles aux Pyrénées, ouverte, vers l'an 120 avant notre ère, par le proconsul Domitius Ahénobarbus, conquérant du pays et constructeur probable de la Tourmagne. Le septième mille, entre Beaucaire et Nîmes, était aux Baraques de Curebousot, à 900 mètres de Redessan.

Le souverain pontife (pontifex maximus) était le chef suprême de la religion païenne. Ce fut, dans le principe, le président du collège des pontifes de Rome ; mais, à partir d'Auguste, et pendant quatre siècles, la dignité n'eut jamais d'autre titulaire que l'empereur. Gratien, en l'an 375, la refusa comme contraire à sa foi chrétienne.

La puissance tribunitienne (tribunicia potestas) donnait aux empereurs, qu'elle rendait inviolables, l'autorité presque sans limite des anciens tribuns que la plèbe élisait pour la défense de ses droits. Elle était perpétuelle pour le prince et renouvelable chaque année. Tibère la reçut d'Auguste le 27 juin de l'an 6 avant notre ère ; mais il en fut privé, par la suite, pendant quatre ans. Ainsi, l'inscription qui précède est datée de l'an 31-32 de notre ère.

En face, contre le second pilier de l'arceau, du côté du passage :

216. Milliaire, au nom de l'empereur Tibère, provenant du Mas de la Crau, près de Lignan ; son inscription ne diffère de la précédente que par l'indication du chiffre de la distance, sans doute V[I].

En bordure du passage est une inscription grecque incomplète (217), rapportée de Cilicie en 1922 par M. le docteur Goudet ; elle concerne un évêque appelé Sergius.

Nous revenons dans la salle ; contre le pilier :

218. « [Aux dieux Mânes du] sévir augustal [... Apic]- ius Candidus ; Apicia Asclepias à son patron bien aimé. »

219. « Aux dieux Mânes du sévir augustal Caius Martialis, et de Fabricia, fille de Chresimus (*sa femme*) ; Licinia Pia à son père et à sa mère (*parentibus*) bien aimés ».

219 (*tenant au mur*). Débris de l'épithaphe d'un sévir appelé Gratus.

En retour :

220. « Aux Mânes de Sextus Spurius Silvinus, fils de Sextus (*Spurius*), de la tribu Voltinia ; Eucharistus et Germanus, ses affranchis, sévirs augustaux ».

Cette inscription paraît dater du commencement du premier siècle, On remarquera la différence de forme des caractères employés pour les trois premières lignes et pour les deux autres.

Au-dessus :

221. Restes de l'épithaphe du sévir augustal incorporé Antonius Eutyches.

222. Débris d'une autre épithaphe de sévir.

223 (*tenant au mur*). Fragment de table, décoré d'une patère. La pierre peut provenir d'un grand autel.

En retour encore, et toujours contre le pilier :

224. « Sévir augustal; Sextus Lucretius Lascivus, pour lui-même et pour Licinia Saturnina, sa femme, a, de son vivant, fait (construire ce tombeau) ».

225. « Aux dieux Mânes de Titus Carantius Daphnus, sévir augustal ; Carantia Laïs et Carantius Fortunatus à leur excellent patron ».

En face, contre le pilier du second arceau, du côté du passage :

226. Milliaire d'Auguste. de la voie domitienne, autrefois placé dans l'église de Milhaud :

IMP CAESAR
DIVI F AVG PONTIF
MAXVMVS cos XII
COS DESIGNAT XIII
'Nus xurr TRIBVNICIA
POTESTATE xx

« L'empereur César Auguste, fils du dieu (Jules César), souverain pontife, consul douze fois, désigné pour un treizième consulat, irnperator quatorze fois, revêtu de la puissance tribunitienne pour la vingtième fois, (a réparé la route) ».

Au temps de Tibère, les bornes de la voie domitienne étaient numérotées de I à LXXXXI de Narbonne à Nîmes et de I à XV de Nîmes à Beaucaire. Le milliaire de Milhaud, qui ne présente aucune indication de distance, était vraisemblablement le dernier de la première série. Ce milliaire est daté (par la puissance tribunitienne) de l'an 4-3 avant notre ère.

Sous la République, les consuls, au nombre de deux et désignés pour un an, furent de véritables rois sans couronne. Ils veillaient à tout et commandaient les armées. Sous l'Empire, leur pouvoir fut peu à peu tellement amoindri, que le littérateur Pline le jeune, contemporain de Trajan, appelait déjà le consulat « une ombre vaine et un nom sans honneur ». Cette magistrature, qui compta en une seule année (sous Commode) jusqu'à vingt-cinq titulaires ordinaires ou substitués, devint purement honorifique à partir du règne de Dioclétien (284-305). Elle disparut, en Occident, en l'an 542, sous les rois mérovingiens, quarante six ans après la chute de l'Empire. En Orient, elle ne prit fin qu'en l'an 886. Pour relever peut-être l'éclat de la fonction en paraissant la tenir en grande estime, les empereurs l'exercèrent assez fréquemment, mais, à ce qu'il semble, au gré de leur caprice. Auguste, qui régna trente-huit ans, fut treize fois consul ; Tibère, cinq fois en vingt-trois ans ; Claude, cinq fois aussi en treize ans. Les consuls donnaient leur nom à l'année.

Le mot imperator, que l'on traduit par « empereur », avait, dans le principe, le sens de chef et désignait celui qui possédait l'imperium, c'est-à-dire le commandement suprême d'une armée. Par la suite, les soldats se servirent de ce mot pour saluer leurs généraux victorieux. A partir d'Auguste, tous les empereurs, sauf Tibère, Caligula et Claude, joignirent à leurs noms, en qualité de souverains, celui d'imperator. Ils se réservèrent, d'autre part, toutes les salutations pour des victoires remportées par eux-mêmes ou par leurs lieutenants ; mais en les numérotant à partir du chiffre II, leur accession au pouvoir suprême tenant lieu de première salutation. Auguste se fit attribuer vingt et une fois le titre d'imperator, Tibère huit fois, Claude vingt-sept fois, etc. Ce titre tomba en désuétude sous le règne de Caracalla ; il disparut sous celui de Dioclétien.

En face de l'arceau, au-dessus d'un beau chapiteau corinthien (127) placé lui-même sur un fragment de corniche (228), est un bloc, trouvé à Nages (229), où sont sculptés deux chevaux et deux têtes humaines de face (pl. 40). Les figures alternent et les chevaux marchent vers la gauche. L'oeuvre est celto-ibérique et peut dater du deuxième siècle avant notre ère ; on ne sait pas ce qu'elle signifie.

En bordure du passage sont des débris architectoniques non catalogués, ainsi d'ailleurs que la plupart de ceux que nous rencontrerons par la suite. Sur le bloc sont d'autres fragments de toutes sortes ; on y remarque quelques têtes très mutilées.

Nous rentrons dans la salle. Contre le pilier :

230. « Aux dieux Mânes du sévir augustal Lucius Julius Agilis, affranchi de (*Julius*) Natalis ».

231 (*tablette de marbre tenant au pilier*). Epitaphe mutilée du sévir augustal incorporé Trophimus.

232 (*tenant aussi au pilier*). Restes de l'épitaphe du sévir augustal Eros et de sa femme Censorina.

Contre le mur, sur le sol :

233. Epitaphe très effacée du sévir augustal Lucius Messius Evhodus et de sa femme.

234. « Aux dieux Mânes de Boudia Primula ; Terentia Marcella, fille de Marcus (*Terentius*), à son excellente mère ».

Une inscription (235), voisine de la précédente, pourrait être l'épitaphe, conçue en ces termes. de la fille de cette même Boudia Primula :

D M TERENTIAE MF MARCELLAE FL AMIN . AVG cOL NARB	<i>« Aux dieux Mânes de Terentia Marcella, fille de Marcos (Terentius), flaminique augustale de la colonie de Narbonne, à qui furent décrétés, à Nîmes, aux frais du trésor public (publice) l'emplacement d'une sépulture</i>
Cuinem • PVB • L • S • F.IMPENsA m* STATVA* DECR•SVNT	

(locus sepulturae), le montant des funérailles (runeris impensa), un monument funéraire (monumentum) et une statue.

Les dépenses énumérées furent évidemment supportées par la colonie de Narbonne, et non par celle de Nîmes. Mais les quatre premières lignes de l'inscription ont été martelées dès l'antiquité et il semblerait que l'on ait voulu abolir, par ce moyen, la mémoire de la morte. La cause de cette flétrissure, si elle s'est réellement produite, ne sera jamais connue. Sur une base de statue, trouvée à Rome, le nom d'une vestale est martelé. Un auteur a pensé que cette vestale avait manqué à ses vœux ; un autre a supposé qu'elle s'était convertie au christianisme. En ce qui concerne la flaminique de Narbonne, dont l'épitaphe est du premier siècle, la seconde cause paraît peu probable.

236. « Aux dieux Mânes A e Julia Titullina, fille de Lucius (*Julius*), flaminique augustale de Cavaillon (*flaminicae augustali Cabellione*) ; Lucius Lucretius Honoratus à son excellente épouse et Quintus Lucretius Honoratus à sa mère bien aimée.

Cette flaminique augustale exerçait sans doute en propre le sacerdoce ; il ne me semble pas que son mari ait été flamine.

Au-dessus des épitaphes précédentes :

237. « Aux dieux Mânes du sévir augustal Lucius Baebius Euclès, jurisconsulte (*juris studiosi*) ; Lucius Baebius Tertius à son patron »

Un sévir augustal. déjà âgé, n'était apparemment pas un étudiant (studiosus), mais plutôt un praticien versé dans la connaissance des lois. C'est. d'ailleurs le sens que l'historien Suétone donne, dans sa Vie de Néron, à la locution juris studiosus.

238 (*tablette*). « Aux dieux Mânes de Caius Julius Chryson, sévir augustal incorporé ; ses héritiers. ».

239. « Au sévir augustal Sextus Aelius Strato ; Abescantus, son affranchi ».

Abescantus est une forme fautive pour Abascantus. L'inscription est du second siècle.

240. « Aux dieux Mânes du sévir augustal Titus Karius Soterichus ; Serana, sa femme »

Au milieu de la salle est un fort beau chapiteau (241) découvert, en 1894, en construisant l'église des Carmes. Trois de ses tailloirs sont décorés d'une tête féminine ; le quatrième ne présente que des feuilles d'acanthé. Les têtes sont inégalement voilées ; on a pensé qu'il pouvait s'agir de trois des quartiers de la Lune, mais cette supposition paraît peu fondée. Sur un des tailloirs est l'inscription Cattonis, « de Catto », qui indique vraisemblablement le nom du donateur (pl. 21).

Nous passons dans la troisième salle. On rencontre: à droite un fragment de statue colossale de guerrier cuirassé (242) ; à gauche un fragment de statue, colossale aussi, de femme drapée (243). Il s'agit peut-être d'un empereur et d'une impératrice.

SALLE 3

Les inscriptions réunies dans cette salle rappellent presque toutes des fonctions ou des magistratures de haut rang, de l'Etat ou de la Cité. Les unes sont des épitaphes gravées sur des monuments funéraires (cippes) dont la forme est celle d'un autel ; les autres, purement honorifiques, sont placées sur des piédestaux de statues.

Sur le sol, contre la cloison séparant les deux salles :

244. Cippe, avec base et couronnement, découvert en 1867, en démolissant le moulin Rey, près de la gare du chemin de fer :

« Aux dieux Mânes de Caius Vireius Virilis, fils de Caius (*Vireius*), de la tribu Voltinia, quattuorvir-juge (quattuorviri jure dicundo) ; Maria Chrésimé à son excellent mari »,

Sous l'Empire, chaque cité avait adopté une organisation municipale plus ou moins calquée sur celle de Rome. A Nîmes, cette organisation comportait une sorte de conseil (ordo) dont les membres portaient le nom de décurions, et de magistrats hiérarchisés - questeurs, édiles et quattuorvirs - pris dans son sein.

Les questeurs (quaestores) étaient chargés des recettes et des dépenses ; leurs fonctions pourraient être rapprochées de celles des receveurs municipaux.

Au-dessus d'eux venaient les édiles (aediles) qui assumaient la police des rues et la surveillance des établissements publics, notamment celle des marchés. Ils procédaient aux adjudications et rendaient des jugements en matières de ventes ou d'achats. On peut les comparer à des adjoints municipaux remplissant aussi des fonctions dévolues, de nos jours, aux tribunaux de commerce.

Les quattuorvirs (quattuorviri) joignaient à l'autorité des maires celle des présidents de chambre des tribunaux civils ou criminels de notre époque. Ainsi que leur nom l'indique, les quattuorvirs étaient au nombre de quatre. Deux d'entre eux (quattuorviri ab aerario ou ad aerarium) avaient l'administration de la caisse municipale ; les deux autres (quattuorviri jure dicundo ou jures dicundi) rendaient la justice.

Pour parvenir au décurionat il fallait avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans et posséder, de naissance, la qualité de citoyen romain. Les affranchis en étaient exclus.

Caius Vireius Virilis était nécessairement citoyen romain ; mais il avait épousé une affranchie. Chrésimé (du grec Chresis action d'utiliser) est un nom d'esclave signifiant « serviable ».

245. Cippe avec base et couronnement découvert à Manduel en 1751

« Aux dieux Mânes de Quintus Frontonius Valerius, fils de Quintus (Frontonius), de la tribu Voltinia, quattuorvir-juge ; il a, de son vivant, fait construire (ce tombeau) ».

Au-dessus de ces deux monuments :

246. Dé de cippe ; la base et le couronnement manquent :

« ... Annius Rusticus, quattuorvir-trésorier (*ad aerarium*), pontife, préfet ».

La préfecture dont il est ici question est celle des vigiles et des armes (vigilum et armorum). Elle est, en Occident, particulière à Nîmes, mais, à ce qu'il semble copiée d'une institution qui fonctionnait en Asie-Mineure et à Alexandrie. Il est probable qu'elle fut apportée par les colons orientaux qui peuplèrent la ville, du temps d'Auguste. Les vigiles étaient des affranchis ou des esclaves payés par les villes pour l'extinction des incendies, beaucoup plus terribles dans l'antiquité que de nos jours, en raison des moyens limités d'action dont on disposait. Ces vigiles constituaient une corporation comparable à celle des sapeurs-pompiers de notre époque. Leur chef, ou préfet, joignait à son titre celui de « préfet des armes ». On peut donc croire que la corporation était organisée militairement, pour la défense éventuelle de la cité. D'autres corps de métier - les maîtres-ouvriers (fabri), les centonaires (cento narii) et les charpentiers (dendrophori) - prêtaient leur concours au préfet des vigiles. Nous verrons plus loin de quelle manière.

Bien que l'inscription n'en dise rien, il est certain qu'Annius Rusticus a commencé sa carrière par la questure, suivie de l'édilité. Il n'obtint le quattuorvirat qu'en troisième lieu. Dans les inscriptions, les charges diverses (cursus honorum, carrière des honneurs) sont énumérées en commençant par la plus basse (ordre direct) ou par la plus haute (ordre inverse). On a de préférence, par vanité, choisi la seconde méthode.

247. Moitié de droite d'un bandeau de pierre sans ornements retiré en 1858 d'une maison de la rue des Lombards, où il servait de linteau de porte ; il fut alors brisé par le milieu et l'un des fragments est perdu. L'inscription complète était la suivante :

t. turpilio T F VOL
capitoni AED COL

« A Titus Turpilius Capito, fils de Titus (Turpilius), de la tribu Voltinia, édile de la colonie (de Nîmes).

Sur le dé de cippe et la moitié de bandeau sont placés deux débris de statue drapées, l'une de femme (248), l'autre d'homme (249). Le second débris a été découvert en 1883 à Sainte-Anastasie.

En retour, parallèlement à la rue, contre la paroi :

250. Cippe avec base et couronnement trouvé en 1807 dans les ruines du monastère de Saint-Baudile.

« Aux dieux Mânes de Titus Julius Priscus ; Priscus Firmius Gallicanus, soldat de la huitième cohorte prétorienne, à son fils ».

Auguste avait créé neuf cohortes prétoriennes, chacune d'un millier de fantassins et de trois cents cavaliers, qui constituaient une garde impériale chargée de veiller sur ses jours. Sept autres furent levées par Vitellius ; mais, dans la seconde moitié du premier siècle, leur nombre fut réduit à dix, comme dans les légions. Chaque cohorte était commandée par un tribun ; le chef de toutes les cohortes portait le nom de préfet du prétoire. Depuis Vespasien, les Italiens étaient exempts du service des légions ; ils en laissaient aux provinciaux l'entier péril. Mais, par contre, aucun provincial ne servait dans les cohortes prétoriennes, où la solde était le triple de celle des légions - et qui ne se battaient pas.

Dans le principe, il n'y eut à Rome que trois cohortes ; les autres tenaient garnison dans diverses villes du voisinage. Tibère les groupa toutes, à 400 mètres des murs de Rome, dans un camp qui devint bien vite une forteresse redoutable, et cette concentration leur donna une telle force, qu'elles purent, selon leur caprice ou dans un but de lucre, faire ou défaire les empereurs. Septime Sévère

essaya de limiter leur puissance. Venu à Rome, en 193, à la tête des légions de Pannonie, il licencia tous les prétoriens qui venaient de massacrer l'empereur Pertinax et de mettre à l'encan la dignité impériale, et il leur substitua des légionnaires que recommandait leur bonne conduite. Le mal n'en persista pas moins ; mais l'importance des prétoriens diminua, vers le milieu du troisième siècle, par l'institution d'une nouvelle garde de protecteurs (protectores), qui assurait la sécurité immédiate du souverain. En l'an 312, après sa victoire sur Maxence, l'empereur Constantin supprima les cohortes prétoriennes qui avaient soutenu par les armes son compétiteur au pouvoir suprême. Priscus Firmius Gallicanus, qui perdit son fils à Nîmes, était vraisemblablement nimois ; en tout cas originaire de la Gaule, ainsi qu'on le voit par son surnom. L'inscription n'est pas antérieure au gouvernement de Septime Sévère ; mais la bonne forme de ses lettres permet de la dater des premières années du troisième siècle.

Au-dessus est un bloc mutilé (251), provenant de Marguerittes, dont l'inscription est ainsi conçue :

t d M	
... FABRICII	« Aux dieux Mânes de (prénom)
VOL . MONTANI	Fabricius Montanus de la tribu
pi AEF . VIG . ET . ARM	Voltinia, préfet des vigiles et des
TRIB . MILIT	armes, tribun militaire de la
leg iil . CYRENIC	troisième légion Cyrénaï que ;
mon . fieri .IVSSIT	tombeau construit par son ordre ».

Sous la République, chaque légion comptait six tribuns qui la commandaient à tour de rôle. Sous l'Empire, la légion fut placée sous les ordres d'un légat de l'empereur et les tribuns eurent de plus, au-dessus d'eux, un préfet du camp. Aucune assimilation rigoureuse n'est possible; mais les tribuns pourraient, dans une certaine mesure, être pris pour des chefs de bataillon, les préfets du camp pour des colonels commandants d'armes, chefs du génie, les légats pour des généraux. Des tribuns, les uns, fils de sénateurs, avaient leur tunique décorée par devant d'une large bande de pourpre (tribuni laticlavii) ; les autres, sortis des rangs ou fils de chevaliers, se distinguaient par deux bandes moins larges qui, des épaules, descendaient par devant jusqu'au bas de la tunique (tribuni angusticlavii). Les premiers étaient surtout chargés de fonctions administratives ; les seconds, plus expérimentés, assuraient le service de troupe. Les uns et les autres portaient un anneau d'or.

La troisième légion Cyrénaïque tirait son nom de la partie du monde antique (aujourd'hui la Tripolitaine) où elle avait eu en premier lieu ses cantonnements. Dès le temps d'Auguste, cette légion fut établie en Egypte. Sous le règne de Caligula, elle tenait garnison à Alexandrie ; elle y resta jusque vers l'an 108 et fut alors envoyée à Bostra, en Arabie. Dans l'intervalle, un de ses détachements avait participé au siège de Jérusalem par Titus (en l'an 70). A la fin du quatrième siècle, la troisième légion Cyrénaïque était toujours à Bostra. On ne sait pas ce qu'elle devint par la suite.

Le fragment de bloc tenant au mur (252) provient du Cadereau du chemin d'Alais. Aucune restitution certaine de l'inscription qu'il présente n'est possible.

Devant la fenêtre :

253. Stèle quadrangulaire découverte en 1666 près du Jeu du Mail (marché aux boeufs) :

TI . CAESARIS
 DIVI . AVG . F . AVGVSTI
 MILES . MISSICIVS . T . IVLIVS
 FESTVS . MILITAVIT . ANNOS . XXV
 IN . LEGIONE . XVI . DECRETO • DECVRION
 ACCEPIT . FRVMENTI . M . L . BALNEVM . ET
 SVI . GRATVITVM . IN . PERP . ET . AREAM . IN
 TER . DVOS . TVRRRES . PER . P . PVSONIVM . PERE
 GRINVM . IIII . VIR . ET . XI . VIR . ADSIGNATAM

« Titus Julius Festus, soldat libéré de (l'empereur) Tibère César, fils du dieu Auguste, a servi pendant vingt-cinq ans dans la seizième légion et a obtenu à perpétuité, par décret des décurions, cinquante boisseaux de blé, la gratuité du bain, pour lui et pour un esclave [s(er)vi], et un fonds de terre (aream), entre deux tours, qui lui a été concédé (adsignatam) par le quattuorvir Publius Pusonius Peregrinus et par les undecemvirs ».

En venant en aide à ce soldat, la municipalité de Nîmes avait certainement voulu remédier à l'insuffisance de la pension qu'il avait obtenue de Tibère. On sait d'ailleurs, par l'historien Suétone, que cet empereur n'était pas prodigue de libérations : il laissait ses soldats mourir de vieillesse, afin de n'avoir pas à les retraiter. Le boisseau vaudrait 8 litres 671. La quantité de blé fournie gratuitement par la ville correspondrait donc à 433 litres.

« On sait, dit Allmer, ce qu'étaient les quattuorvirs municipaux ; mais le titre d'undecemvir est peut-être sans autre exemple connu. Pusonius faisait, croyons-nous, partie d'une commission spéciale composée de onze membres : lui-même, comme président, en raison de sa haute position municipale, et dix décurions chargés de l'assister dans le choix et la délimitation du terrain dont-il s'agit ». En 1647, on découvrit « dans la terre de Guiraudan, proche des murailles vieilles, deux bornes qui se rapportaient précisément à cette délimitation. Chacune de ces bornes, qui paraissent égarées, indiquait que le champ avait été donné à Julius Festus, au nom des décurions, par le quattuorvir Pusonius Peregrinus. La seizième légion, dans laquelle avait servi Festus, était dite Gauloise (Gallica). Du temps de Tibère, cette légion était en garnison à Mayence ; Claude l'envoya à Neuss, près de Dusseldorf. En l'an 69, elle prit parti pour Vitellius. Un de ses détachements, victorieux à Bébriac contre Othon, se fit battre à Crémone par Vespasien ; un autre eût le même sort sous les murs de Trèves, au cours d'une révolte des Bataves à laquelle il participait, et l'empereur la supprima. A partir de l'an 70, elle fut remplacée par une seizième légion dite Flavia. Les lettres de cette inscription datée du temps de Tibère sont tassées et de forme allongée rappelant de très près celles de l'autel à Jupiter et à Silvain décrit plus haut sous le n° 121. Leur ressemblance est complète avec celles des deux dernières lignes du monument funéraire du sévir augustal Spurius Silvinus (n° 220). Cette remarque nous permettra plus loin de dater une inscription relative à la construction de l'amphithéâtre. A l'avant-dernière ligne est une faute de gravure : il faudrait duas. A la ligne précédente, sui n'aurait aucun sens : il faut probablement lire s(er)vi.

54. Cippe en forme d'autel découvert en 1860, rue de la Curaterie :

« Aux dieux Mânes de Vêrus Indamius Servatus, de la tribu Voltinia, édile de la colonie de Nîmes (aedilis coloniae Nemausensium). »

Contrairement à ce qu'on a cru, l'inscription est complète. Vêrus est un surnom qui est ici employé comme prénom.

Au dessus des deux monuments qui précèdent :

255. Fragment de dé :

d m
lucreti... f. volt.
hONORATI . IIIIVIR . IVRIS
D I C V N D I • PONTIFIC
PRAEF . VIGIL . ET . ARMOR
Q . LVCRETIVS . HONORAT
PATRI OPTIMO • PIETATIS
.....

« [Aux dieux Mânes de Lucretius] Honoratus, [fils de..., de la tribu Voltinia], quattuorvir-juge, pontife, préfet des vigiles et des armes ; Quintus Lucretius Honoratus à son excellent père [exemple rare] de tendresse ».

Le personnage que concerne cette épitaphe est connu par celle que son fils et lui-même firent graver pour la flaminiqne Julia Titullina (voir pièce 236), mère de l'un et épouse de l'autre.

256. Cippe eu forme d'autel découvert en 1774, dans les fouilles du Présidial (ancien Palais de Justice dace aux Arènes) :

« Aux dieux Mânes d'Helvius Ecimavius Vitalis, de la tribu Voltinia, édile de la colonie, et de sa femme Togiacia Erucina ».

Helvius est ici un nom de famille tenant lieu de prénom. A Nîmes, les exceptions de cette sorte aux règles communément admises ne sont pas rares.

Entre les deux fenêtres :

257. Piédestal de statue découvert en 1802, dans les ruines de l'église rurale de Sainte-Perpétue :

« A Lucius Aemilius Honoratus, fils de Marcus (*Aemilius*), de la tribu Voltinia, triumvir capitalis, questeur propréteur (*quaestori pro praetore*) de la province de Pont et de Bithynie, légat (*du proconsul*) de la même province, édile de la plèbe (*aedili plebis*), préteur, préfet des distributions de blé par décision du Sénat (*praefecto frumenti dandi ex senatus consulto*), prêtre fétial, proconsul de la province de Crète et de Cyrénaïque. Grâce à la faveur de notre excellent prince, il est parvenu à tous ces honneurs avant l'âge prescrit par l'usage »,

Lucius Aemilius Honoratus fut un haut fonctionnaire de l'Etat, vraisemblablement d'origine nimoise. Les charges qu'il avait exercées, à Rome et dans des provinces, sont énumérées, dans l'inscription, en commençant par la plus basse.

Le triumvir capitalis était une sorte de commissaire de police qui avait la garde des prisons, l'organisation des secours contre l'incendie et la direction des exécutions capitales.

Le questeur propréteur avait la juridiction d'une province avec les pouvoirs d'un préteur. La Bithynie, léguée au Sénat, en l'an 75 avant notre ère, par un de ses rois, formait avec le Pont galatique, conquis par César en l'an 47, une seule province d'Asie mineure. Après une année de questure, Honoratus resta dans cette province, en qualité de légat du proconsul qui en avait le gouvernement. Au bout d'une autre année, le personnage revint à Rome. Edile de la plèbe, il fut, en cette qualité, chargé de la haute police ; puis il obtint la préture, c'est-à-dire l'exercice de la plus haute juridiction romaine.

Les praefecti frumenti dandi, employés aux distributions de blé, furent remplacés, entre l'an 8 et l'an 14 de notre ère, par d'autres fonctionnaires qui portèrent le titre de curateurs. L'inscription serait ainsi du temps d'Auguste et la forme de ses lettres n'y contredit pas.

Les prêtres fétiaux formaient une association de vingt membres qui, dans le principe, était chargée de déclarer la guerre et de conclure les traités de paix. Sous Auguste, les prérogatives de cette association passèrent au souverain ; mais les prêtres fétiaux restèrent comme conseillers.

L'île de Crète (Candie) et la Cyrénaïque (Tripolitaine), celle-ci léguée aux Romains en l'an 98 avant notre ère, celle-là conquise trente ans plus tard, ne formaient, du temps d'Auguste qu'une seule province placée sous l'autorité du Sénat et gouvernée par un proconsul.

Le fragment d'inscription (258), enchassé dans le ciment qui supporte le piédestal, pourrait se rapporter au même personnage.

259. Piédestal mutilé de statue découvert au seizième siècle, hors de la porte de la Madeleine, dans le mur d'un jardin appartenant à Poldo d'Albenas :

« ..., à Quintus Solonius Severinus, fils de Quintus (*Solonius*), de la tribu Voltinia, membre des cinq décuries (*de juges*), chevalier romain, honoré d'un cheval entretenu au frais de l'Etat (*equo publico*), prêtre luperque, quattuorvir-trésorier, pontife, flamme de la province Narbonnaise, tribun des soldats de la huitième légion Auguste ; la cité de Fréjus a son patron ».

Cette inscription concerne un puissant personnage, certainement d'origine nimoise, qui exerça de hautes fonctions publiques, d'abord dans sa patrie, puis à Rome. Après un court passage dans l'armée, en qualité de tribun des soldats, il parcourut, à Nîmes, la carrière complète des honneurs municipaux, c'est-à-dire la questure, l'édilité et le quattuorvirat, bien que l'inscription ne mentionne que la plus élevée de ces trois magistratures. Il obtint ensuite le pontificat et c'est sûrement au sortir de cette dernière charge qu'il exerça le flaminat à Narbonne, au temple provincial de Rome et d'Auguste. La huitième légion, qui avait pour insigne le taureau, paraît avoir combattu en Gaule du temps de César et porté tout d'abord le nom de Gallica. On suppose qu'elle prit celui d'Augusta vers l'an 46, à l'occasion des luttes qui permirent aux Romains de conquérir la Thrace (Bulgarie). Mêlée aux guerres civiles de l'an 69, cette légion prit parti pour Vespasien et fut envoyée en Gaule, pour maintenir certaines villes sous l'autorité du nouvel empereur. On l'établit ensuite à Strasbourg, où l'on perd sa trace vers la fin du troisième siècle.

Solonius Severinus fut, à Rome, prêtre lupercue. On désignait sous ce nom (qui signifie littéralement éloigneur de loups) des personnages chargés du culte du dieu champêtre Faunus (d'où le mot Faune), ancien roi, disait-on, de la région romaine (Latium), petit-fils de Saturne et père lui-même de Latinus, ancêtre des Latins. Par la suite, ce culte de Faunus se confondit avec celui du dieu Pan. La plupart de ces prêtres, du moins sous l'Empire, étaient des chevaliers qui, entre autres temples, desservaient la grotte voisine du Palatin (Lupercal) où Romulus et Rémus, fondateurs supposés de Rome, passaient pour avoir été allaités par une louve. Le 15 février de chaque année, ces prêtres organisaient des fêtes religieuses connues sous le nom de Lupercalia, et faisaient, en courant, le tour de l'enceinte de la ville, en frappant avec des lanières toutes les femmes qu'ils rencontraient, afin de les rendre fécondes.

Les chevaliers romains constituaient comme une sorte de noblesse d'affaires qui, sous l'Empire, pouvait seule prétendre à certaines magistratures. Une milice de parade était recrutée dans leurs rangs et l'Etat fournissait à chacun de ses membres un cheval qui était nourri aux frais du trésor public.

Trois décuries de juges, c'est-à-dire trente magistrats de ce nom, avaient été organisées en l'an 70 avant notre ère; Auguste porta à quatre le nombre de ces décuries et Caligula en institua une cinquième. La première décurie ne se composait que de sénateurs possédant au moins 1.200.000 sesterces (à peu près 320.000 fr. de notre monnaie). La seconde était formée de chevaliers dont la fortune dépassait 400.000 sesterces. Les autres, sauf la dernière dont on ne connaît pas la composition, furent plébéiennes. C'est, par suite, à la seconde centurie que dut appartenir le personnage de -notre inscription.

A la suite de quelque bienfait qu'elle en avait sans doute reçu, la cité de Fréjus avait choisi Solonius Severinus comme patron, ce qui veut dire qu'elle l'avait chargé de la défense de ses intérêts auprès du pouvoir central. La statue qui lui fut élevée à Nîmes témoignait de la reconnaissance des habitants de cette cité de Fréjus.

Contre la paroi sont, à droite, des fragments d'inscriptions trop incomplets pour qu'une restitution de leurs parties manquantes soit possible. Un de ces fragments (259) pourrait concerner un questeur nommé Cervidius ; un autre (260) paraît provenir du piédestal d'une statue en l'honneur d'un personnage de l'ordre sénatorial parvenu au consulat et au gouvernement d'une province, celui peut être de la Narbonnaise ; un troisième (261) se rapporte à un légat impérial propréteur d'une province qui pourrait être l'Aquitaine (*[Aquitania]*).

A gauche sont deux autres fragments, l'un (262) de quelques lettres ; l'autre (263) mentionnant un personnage honoré, à Nîmes, d'une statue offerte par les habitants d'Avignon (*Avinnenses*). On voit, par le peu qui reste de l'inscription, que ce personnage avait parcouru une brillante carrière d'honneurs. Elle est rappelée dans l'ordre inverse, et ces honneurs furent successivement : un quattuorvirat, celui peut-être des routes, le tribunat militaire de la première légion dite Italique, une questure provinciale, le tribunat de la plèbe, deux légations impériales, l'une sous Nerva, l'autre sous Trajan, enfin quelque haut commandement militaire, qui lui avait valu quatre drapeaux et quatre lances sans fer. Ce sont ces lances qui, sous le nom de *hastae purae*, sont mentionnées à la première ligne. A Nîmes, l'emplacement de la statue avait été donné par l'assemblée municipale (*locus d[atus decreto decurionum]*).

Devant la seconde fenêtre ; sur le sol, à la suite d'un antéfixe de feuilles d'acanthé (264) :

265. Partie inférieure d'un cippe découverte en 1807, dans les ruines du monastère de Saint-Baudile :

IV.....	
Q . COL, . AVG . NEM	«... , questeur de la colonie Auguste des Nimois (Nemausensium), a, de son vivant, fait (ce tombeau).
V . F	

266. Cippe mutilé :

D . M	
L. NVMERI	« Aux dieux Mânes de Lucius Numerius Paternes, son fils ;
PATERNI.F	Lucius Juventius Paternes, édile de la colonie Auguste des Nimois, a
L. IVVENTIVS	de son vivant, préparé ce tombeau,
PATERNVS	pour lui-même et pour sa famille
AED . COL . AVG . NEM	(vividus, sibi et suis posuit).
VIV . SIBI . ET . SVIS . P	

Le mort avait un nom différent de celui de l'édile qui fit bâtir le tombeau. Il faut donc admettre que le premier n'était pas le fils, mais le beau-fils du second, ou que celui-ci était entré par adoption, dans une autre famille. L'adopté, d'après la législation romaine, prenait le nom de son père adoptif.

Sur le cippe est un fragment de statue de femme drapée (267). On remarque ensuite :

268. Cippe mutilé découvert en 1870, dans la maçonnerie d'un des contreforts de l'église de Saint-Césaire :

« [Aux dieux Mânes ; Nige]llia Rusticilla, [fille de Titus (Nigellius)], (a fait construire ce tombeau) pour elle-même et pour Lucius Sammius [Sev]erus, son mari ».

Le nom de famille Nigellius est connu à Nîmes ; mais sa restitution n'est pas certaine. D'autres noms, en petit nombre, pourraient aussi convenir.

269. Restes de l'inscription gravée sur le piédestal d'une statue :

.....	
omNiBus honorib	« ... parvenu à toutes les charges
in COL . NEmaus	(municipales) dans la colonie des
f.VNCTO . A.....	Nimois... »
.....	

Ces honneurs furent, nécessairement, la questure, l'édilité et le quattuorvirat.

270. Fragment de stèle mis au jour en 1888, dans la rue des Greffes :

(A..... Servilius Excingomarus, questeur de la colonie (quaestori coloniae).

Excingomarus est un nom celtique. Il s'agit d'un Gaulois romanisé.

271. Cippes mutilés découverts à Aramon en 1879, en construisant la voie ferrée de Nîmes à Lyon par Remoulins :

Titus Juventius Secundus, de la tribu Voltinia, édile, de son vivant, élevé (ce tombeau) pour lui-même et pour sa femme Cornelia, fille de Sammius ».

La morte a dû s'appeler Sammia Cornelia. Le nom de famille Cornelia est ici employé comme surnom.

272. Restes de l'inscription gravée sur le piédestal d'une statue :

.....
OMNIB honorib
in COL . NEmaus
DOMI et provin
CIAE Flamon func
to.....

« ... parvenu à toutes les charges
(municipales) dans sa patrie (domi)
et au flamonium (dignité de flamme)
de la province (Narbonnaise... »

(Voir, pour le flaminat provincial, les renseignements donnés plus haut, début de texte salle 2).

273. Restes de l'inscription gravée sur le piédestal d'une statue :

« A Lucius Sammius....., fils de Lucius (Sammius), de la tribu Voltinia... ».

On remarquera la fréquence du nom Sammius, qui semble avoir été porté par une grande famille nîmoise des deux premiers siècles.

Au-dessus sont un fragment de statue, de marbre blanc, représentant une femme drapée de bon style (274) et un débris d'inscription découvert en 1850, derrière le temple de Diane (275). Ce fragment paraît concerner un curateur de cité, peut-être correcteur en Ombrie, légat impérial pour les affaires de justice d'Asturie et de Galice, proconsul de Bétique (Andalousie) et, sans doute parvenu à d'autres honneurs.

Les curateurs et les correcteurs étaient des fonctionnaires impériaux, de rang équestre ou sénatorial, chargés de la surveillance des municipalités. Avant Dioclétien, il n'existait de correcteurs que dans les cités qui ne relevaient pas du gouverneur de la province ; après Dioclétien, ces correcteurs eurent eux-mêmes le gouvernement de certaines provinces. Les curateurs n'apparaissent qu'à la fin du premier siècle. Ils furent créés par Trajan pour le contrôle des dépenses publiques. Leurs fonctions, d'abord temporaires, devinrent permanentes à partir du gouvernement de Septime Sévère (fin du IIe siècle).

Un dernier fragment (276), découvert en 1850 comme le précédent, derrière le temple de Diane, se rapporte à quelque officier qui avait pris part aux guerres contre les Daces (bella Dacica) à la tête d'un corps d'auxiliaires ([auxi]liaribus). Ces guerres, rappelées à Rome par la colonne Trajane, se terminèrent, en l'an 105, par la conquête de la Dacie (Roumanie actuelle).

On trouve ensuite, en retour, contre le mur sud :

277. Piédestal de statue, brisé en trois fragments, découvert en 1875, au Jardin de la Fontaine, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la statue de Jean Reboul :

A Quintus Soillius Valerianus, fils de Titus (Soillius) de la tribu Voltinia, (chevalier) pourvu d'un cheval entretenu aux frais de l'État, parvenu à toutes les charges (municipales) de sa cité et au flamonium de la province, curateur des habitants de Cavailon, d'Avignon et de Fréjus ; les habitants d'Apt à leur patron ».

Les charges remplies sont énumérées dans l'ordre direct. D'après ce qui vient d'être dit (à l'occasion du fragment 275), l'inscription n'est pas antérieure au gouvernement de Trajan.

Au-dessus est un fragment opisthographe (278) découvert en 1740, au jardin de la Fontaine. La mince plaque de marbre a dû décorer, la face antérieure d'un piédestal de statue. Pour une raison qui échappe, cette plaque présentait le même texte sur ses deux faces ; mais l'une des inscriptions était en sens inverse de l'autre :

.....
honoRATo
praefecto . FARRVm
omnibus . HONORibus
in coloniA . SVA.F vncto
trib . teg . xiiii . in- germania
et . leg . iii . aug . in . africa
d d

.....
honorato
praefecto . fabrurn
omnibus . honoribus
in . coloniA . SVA . Functo
trib . leg . XIII . IN . germania
et . leg . iii . avg IN . AFrica
d D

Le personnage que ce texte concerne avait exercé le tribunat militaire d'abord en Afrique (à Lambèse), dans la 3e légion, puis en Germanie (à Mayence), dans la 14e. Il était parvenu à Nîmes, à tous les honneurs municipaux (questure, édilité, quattuorvirat) à la suite desquels on lui avait accordé la charge de préfet des ouvriers (praefectus fabrum).

Cette charge, rappelée cependant par de nombreuses inscriptions, n'est pas bien connue. A l'origine, les préfets des ouvriers furent certainement des chefs militaires dirigeant les ateliers d'un arsenal ou d'une légion. Sous l'Empire, le nom était resté, mais la fonction avait changé. Le préfet des ouvriers ne commandait plus, à ce qu'il semble, à des soldats. C'était plutôt un ingénieur veillant à l'exécution des travaux publics d'une province.

Le piédestal de statue sert de support à une statue de femme drapée (279). Contre la paroi est la partie antérieure l'un autre piédestal de statue (280) dont l'inscription est la suivante :

« A Quintus Soillius Valerianus, fils de Titus (Soillius), de la tribu Voltinia, quattuorvir-trésorier, pontife, préfet des vigiles et des armes, (chevalier) pourvu d'un cheval donné par l'Etat ; par décret des décurions à la demande du peuple (decreto decurionum ex postulatione populi).

Le personnage que rappelle cette inscription est probablement le même que celui dont il vient d'être question sous le numéro 277. Il aurait ainsi possédé, dans Nîmes, deux statues: l'une élevée, à la demande du peuple, par l'administration municipale, à l'expiration de sa préfecture des vigiles ; l'autre offerte par les habitants d'Apt, qui l'avaient choisi comme patron.

Au-delà, sur le sol :

281. Piédestal de statue, brisé à droite, connu depuis le seizième siècle :

« A Lucius Julius Niger Aurelius Serveurs, fils de Quintes (Julius), de la tribu Voltinia, parvenu, dans sa colonie à tous les honneurs (municipaux) ; la corporation des sévirs de Nîmes à son patron. à la demande du peuple ; emplacement donné par décret des décurions ».

Allmer a fait remarquer que l'intervention du peuple, pour l'érection de la statue, indique une époque où subsistait encore, dans les villes municipales, l'usage des comices et des assemblées de citoyens. Tibère avait décidé que les magistrats précédemment élus par le peuple, seraient nommés par le Sénat ; mais son décret ne fut pas rigoureusement appliqué dans les provinces. Ce n'est qu'au commencement du troisième siècle (sous Septime Sévère) que la volonté populaire cessa totalement de s'exprimer.

Au-dessus sont deux fragments d'inscriptions ; l'un, de quelques lettres (282), est relatif à un prêtre Luperque ; l'autre (283) provient du monument funéraire d'un questeur de la colonie de Nîmes et de sa femme.

Contre le mur, est une grande pierre, trouvée vers 1750, qui a dû faire partie du piédestal d'une statue (283). Elle a été retaillée du côté droit et présente cette inscription :

L . RANIO . OPTATO . COS . PROCOS . pro
VINC . NARB . C . V . LEG . AVG . IVRIDICO . ASTVRiae . et- gal
LECIAE . CVRATORI . VIAE . SALARIAE . CVRATORi . CiVit
VRBINATIS . MATAVRENTIS . LEG . DIOECESEOS.....
PRAETORPI . TRIB . PLEB . Q . PROVINC . SICILIAE . xvir . sil . iud
PRAESIDI . INTEGERRIMO . NEMAUSENSES . publice

« A Lucius Ranius Optatus, consul, proconsul de la province Narbonnaise, personnage clarissime (*sénateur*), légat impérial pour la justice (*de la province*) d'Asturie et de Galice, curateur de la voie Salaria, curateur de la cité d'*Urbinum Mataura*, légat du diocèse de..... préteur, tribun de la plèbe, questeur de la province de Sicile, décurion juge des procès (*au tribunal civil permanent*), gouverneur très intègre ; les Nîmois, aux frais du trésor public, ont élevé cette statue »,

Les diverses charges exercées par ce puissant personnage sont énumérées dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en commençant par la plus haute. Il n'était pas de Nîmes, et la statue que lui élevèrent les habitants témoignait sans doute de leur reconnaissance pour quelque service qu'il leur avait rendu lorsqu'il exerçait. en qualité de proconsul, le gouvernement de la province. Les membres du décurionat *stilitibus judicandis* constituèrent d'abord un tribunal des causes intéressant la liberté des citoyens ; à partir d'Auguste, on leur donna, semble-t-il, la présidence des quatre tribunaux créés pour les revendications d'héritages. L'institution disparut sous le principat de Dioclétien, vers la fin du III^e siècle. Après la questure de Sicile et le tribunat de la plèbe (voir commentaires articles 214 et 257) Ranius Optatus avait obtenu la préture à Rome (*idem* 257) et une légation de diocèse. On sait, par une inscription de Rome, que ce diocèse était en Asie. Le personnage reçut ensuite deux curatelles, l'une d'une cité de l'Ombrie, actuellement connue sous le nom d'Urbania ; l'autre de la grande route qui, de Rome conduisait à Hadria, sur la mer Adriatique. On désignait cette voie sous le nom de Salaria, parce qu'elle était suivie par les convois de sel destinés à la capitale.

Dans le partage qu'il avait fait en l'an 27 avant notre ère, avec le Sénat, Auguste s'était réservé toutes les provinces qui possédaient des garnisons pour leur sécurité ou leur défense. Les autres étaient restées sous l'autorité du Sénat. Il y avait ainsi, sous l'Empire, des provinces dites impériales, qui étaient gouvernées par des légats, et d'autres, dites sénatoriales, confiées à des proconsuls. Les légats exerçaient un commandement militaire ; les proconsuls étaient des magistrats civils. La Narbonnaise était une province sénatoriale. Ce ne fut point toutefois en qualité de gouverneur que Ranius Optatus obtint une légation en Asturie et Galice. Les *legati iudicis* créés au commencement du second siècle, étaient des magistrats chargés de rendre la justice. probablement à la manière des cours d'appel ; mais ces magistrats pouvaient suppléer, ou même remplacer, les légats gouverneurs. Ranius Optatus parvint finalement au consulat: on ne sait pas à quelle date.

Au-delà, sur le sol :

284. Grand cippe de marbre trouvé près de Clarensac, en 1758.

MEMORIAE
M . ATTI . M . FIL . VOLT
PATERNI . EQVO . PVBLIC
HONORATO . ITEM . DECV
RIONI . COL . APOLLINARE
REIORM . DECVRIONI
ORNAMENTARIO . COL . AVG
NEMAUSI . AN . XXV . ACENTI

« A la mémoire de Marcus Attius Paternus, fils de Marcus (Attius), de la tribu Voltinia, honoré d'un cheval donné par l'État, en outre, décurion de la colonie Apollinaris de Riez, décurion honoraire de la colonie Auguste de Nîmes, (mort) dans le courant de sa vingt-cinquième année ; Coelia Paterna,

COELIA . SEX . FILIA
PATERNA
FILIO . PISSIMO

filie de Sextus (Coelius), à son fils bien-aimé ».

On ne parvenait au décurionat qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Attius Paternus, dont le père sans doute était mort, puisqu'il ne s'est pas associé à la construction du tombeau, venait à peine de commencer une carrière d'honneurs qui promettait d'être brillante, lorsqu'il fut ravi à l'affection de sa mère. Le monument que celle-ci lui consacra est le plus beau du musée lapidaire de Nîmes (pl. 22). L'aigle combattant un serpent pourrait symboliser la lutte des puissances du ciel contre celles des enfers ; les grillons gardant des urnes font allusion à l'inviolabilité de la tombe. Les monuments funéraires étaient de véritables autels : leur caractère sacré est attesté, sur celui que nous avons sous les yeux, par la patère et le vase, destinés aux libations, qui en décorent les côtés.

Au-dessus, tenant à la paroi, est un premier fragment de table (285) présentant, en caractères de très bonne époque, les restes de l'épithaphe d'un personnage qui commença sa carrière par le flaminat de Rome et d'Auguste, à l'autel provincial de Narbonne, et parvint à la préfecture des ouvriers, en passant par les fonctions intermédiaires de flamine de Germanicus César, de quattuorvir et de pontife (voir début commentaire salle 2 et article 244). La tombe fut construite par le fils, appelé Messor, de ce personnage.

Germanicus César, fils adoptif de l'empereur Tibère, naquit en l'an 15 avant notre ère ; il se distingua contre les Germains et leur reprit les aigles romaines perdues par Varus, lors de sa désastreuse campagne de l'an 9. Il mourut près d'Antioche, à l'âge de 34 ans, empoisonné, dit-on, par Pison, gouverneur de la province de Syrie. On lui rendit des honneurs quasi-divins ; mais il ne fut pas mis au rang des dieux.

Un deuxième fragment (286), connu depuis le seizième siècle, provient du piédestal d'une statue. On y peut lire :

druso . CAESARI
geRMANICI
filio . PRAEFecto
urbi

« A Drusus César, fils de Germanicus, préfet de Rome, »

Le personnage que concerne ce fragment naquit en l'an 8, de Germanicus César et d'Agrippine, fille d'Agrippa. Il conspira en l'an 33 contre Tibère, son grand-père adoptif, qui le fit enfermer dans une cave du palais impérial où il le laissa mourir de faim.

On trouve ensuite :

287. Dé quadrangulaire, retaillé du côté droit, d'un monument funéraire en forme d'autel.

« A Caius (Fulvius), de la tribu Voltinia, personnage clarissime (*sénateur*) admis, par l'empereur César Auguste Vespasien, au rang des anciens préteurs, préfet de l'aile Longiniana, quattuorvir-trésorier, pontife, préfet des vigiles (*et des armes*) ; Julia Concessa, fille de Decimus (*Julius*), à son mari ».

On a vu plus haut (article 246) que la préfecture des vigiles et des armes fut propre à la cité de Nîmes. Il s'agit donc, dans cette épithaphe, d'un Nimois, devenu sénateur à Rome après avoir exercé le commandement d'un corps de cavalerie auxiliaire, l'ala Longiniana, ainsi nommée, peut-être, en souvenir du personnage qui l'avait créée.

Deux fragments de piédestaux de statues sont au-dessus et tiennent au mur. Sur l'un (288) est un reste d'inscription concernant un personnage qui avait exercé à Borne, entre autres fonctions sans doute, celles de quattuorvir de l'entretien des rues (quattuorvir viarum curandarum) et de tribun d'une cohorte prétorienne. Le second fragment (289) présente cette dédicace :

C . AEMILIO . BEREni
CIANO . MAXIMo
COS . VIIVIRO . EPVLON . PROCos
SPLENDIDISSIMAE . PROVINCIAe
NARBONENSIS . LEG . PRO . PR . PROVINC
ASIAE . PBAETORI . SVPRÉMAR . ALLECTO
INTER . TRIBVNIC . A . DIVO . MAGN . AIT
NINO . Q . VRBANO . TRIBVN . LATICLAVIO
LEG . IIII . SCYTHICAE . ITEM . VII . GEMINAE
ITERATO . TRIBVNATV . X . VIRO . STLITIBV
iudiCANDIS

« A Caius Aemilius Berenicianus Maximus, consul, septemvir épulon, proconsul de la province Narbonnaise, splendidissime, légat propréteur du proconsul de la province d'Asie, préteur des dernières volontés, admis par le dieu Antonin le Grand (Caracalla) au rang d'ancien tribun, questeur de Rome, tribun laticlave de la troisième légion Scythique et de la septième légion double, avec réitération de grade, décemvir stlitibus judicandis.... »

Il s'agit là de l'une des inscriptions les plus importantes du Musée lapidaire de Nîmes. Le personnage qu'elle rappelle commença par satisfaire au double noviciat qui précédait la carrière sénatoriale. Il obtint d'abord, à Rome, l'une des quatre charges du vigintivirat, celle de decemvir stlitibus judicandis, dont l'explication vient d'être donnée (n° 283); puis il parvint, pour un an, au tribunat de la troisième légion Scythique cantonnée en Syrie et fut enfin, par deux fois, investi des mêmes fonctions dans la septième légion Gemina, créée par l'empereur Galba et nommée de la sorte parce qu'elle avait été formée avec les débris de deux légions dissoutes. Ce personnage, après l'accomplissement de son double noviciat civil et militaire, obtint la questure, qui était la plus basse des fonctions sénatoriales. Il eût dû devenir ensuite édile ou tribun de la plèbe ; mais il en fut dispensé par l'empereur Caracalla et il obtint immédiatement la charge de préteur des dernières volontés, qui est sans autre exemple et, par suite, mal connue. On a supposé que cette charge n'était pas différente de celle de préteur fideicommissaire instituée par l'empereur Claude, pour juger en matière de legs soumis à répétition. Légat du proconsul d'Asie, Berenicianus passa en Narbonnaise, en qualité de gouverneur ; puis il rentra à Rome où il fut nommé septemvir épulon, c'est-à-dire membre de celle des quatre grandes associations de prêtres qui avait la charge d'organiser les repas publics servis aux frais de l'État, principalement à l'occasion des jeux plébéiens par lesquels on honorait, le 13 novembre de chaque année, les trois divinités du Capitole, Jupiter, Minerve et Junon. Comme couronnement de sa carrière, le personnage parvint au consulat ; mais on ne sait pas en quelle année. L'inscription est incomplète d'une ligne qui faisait connaître le motif pour lequel les Nimois avaient érigé la statue.

Au-delà :

290. Dé d'un monument funéraire, en forme d'autel, dont la base et le couronnement sont défaut, trouvé en 1823, dans une maison voisine de l'amphithéâtre (voir pl. 24):

« Aux dieux Mânes de Licinia Flavilla, fille de Lucius (*Licinius*), flaminique augustale, et (à ceux) de (*Sextus Adgennius Macrinus*, tribun de la sixième légion Victorieuse, quattuorvir-juge, pontife, préfet des ouvriers ».

L'inscription ne rappelle que la plus élevée des fonctions municipales du personnage. La questure et l'édilité sont passées sous silence (voir article 244) On remarquera les bustes des deux morts et, du côté droit, le faisceau de baguettes, insigne des quattuorvirs, qui décore la bordure de la niche. Du côté opposé est une simple baguette qui pourrait, par analogie, être l'insigne des flaminiques. La cuirasse de l'homme est ornée d'une tête de Méduse ; la femme n'est pas coiffée d'un bonnet, mais de boucles disposées en diadème, d'où se détachent deux longues torsades tombant sur les épaules. Un dauphin était sculpté dans chacun des angles supérieurs, de part et d'autre de la niche ; celui de gauche, qui faisait défaut, a été restauré en ciment. Ce mammifère, croyait-on, était l'ami de l'homme et lui venait en aide pour la traversée vers les Iles Bienheureuses. Il figure, pour cette cause, sur beaucoup de tombeaux païens ou même chrétiens.

Le dé est supporté par un bloc (291) où l'on peut lire :

« Sextus Adgennius Solutus et Adgennia Licinilla à leurs parents ».

Allmer suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que les parents en question sont la flaminique et le tribun dont il vient d'être parlé.

Au-dessus du dé, sont un fragment de marbre (292) se rapportant à quelque personnage pourvu d'un grade dans la légion septième Gemina, puis, tenant au mur, cette dédicace mutilée, gravée sur le piédestal d'une statue (293) :

T . IVLIO . SEX . F . VOLT . MAXIMO . MA.....
BROCCHO . SERVILIAN . A . QVADRON io.....
L SERVILIO . VATIAE . CASSIO . CAM.....
LÉG . AVG . LEG . IIII . FLAVIAE . LÉG . AVG . LEG . ADIVT . *leg aug*
IVRIDICO . HISP . CITERIOR . TARRACONÉNS . PR . Aed . cur . q
PROVINCIAE . HISP . VLTERIORIS . BAETICAE . DONato . *in*
BELLO . DACICO . CORONIs . MVBALl . ET . VALLARl . *hasta pura*
VÉXILLO . TRIB . MlL . LEG . V . MACEDONIC . SÉVIRO . *equitum*
ROM . TVRM . I . XVIRO . STLlTIBVS . IVDIcandis
CALAGVRRITANl
EX . HISPANIA . CITERIORE . PATRono

« A Titus Julius Maximus Ma..... Brocchus Servilianus Aulus Quadronius..... Lucius Servilius Vatia Cassius Cam....., fils de Sextus (*Julius*) de la tribu Voltinia, légat impérial de la quatrième légion *Flavia*, légat impérial de la première légion *Adjutrix*, légat impérial juridicus de l'Espagne Citérieure Tarraconaise, préteur, édile curule, questeur de la province d'Espagne Ulérieure Bétique, tribun de la cinquième légion macédonienne, gratifié, dans la guerre contre les Dices, d'une couronne murale, d'une couronne vallaire, d'une haste pure et d'un étendard, sévir de la première turme de chevaliers romains, *décemvir stlitibus judicandis*. Les Calagurritains de l'Espagne Citérieure à leur patron ».

La plupart des fonctions remplies par ce personnage, dont la profusion des noms est surprenante, n'ont plus besoin d'être expliquées. Parmi ses récompenses militaires, figurent deux couronnes, l'une murale, l'autre vallaire, que l'on attribuait d'ordinaire au soldat qui, le premier, avait escaladé les murs d'une ville ou pénétré dans le retranchement ennemi (*vallum*). Ces couronnes étaient d'or. Les turmes de chevaliers romains étaient un corps militaire réorganisé par Auguste, où l'on n'admettait que des jeunes gens, fils de sénateurs ou de chevaliers. Ce corps, commandé par des sévirs, ne servait pas aux armées. Les guerres contre les Daces sont celles de Trajan, des années 101-102 ou 105-107. C'est après l'une ou l'autre de ces guerres que T. Julius Maximus commença véritablement sa carrière sénatoriale par les fonctions de questeur de la Bétique. Les fonctions de légat impérial juridicus (*voir pièce 283*) prouvent que l'inscription n'est pas antérieure au gouvernement d'Hadrien. Des deux légions que le personnage eût à commander, l'une servait en Pannonie et l'autre en Mésie (*royaume actuel yougoslave*). *Calagurris*, aujourd'hui callahorra, est, suivant Saint-Jérôme, la patrie du rhéteur Quintilien. Rien n'indique expressément, dans l'inscription, la cause qui motiva, de la part des Calagurritains, l'érection, à Nîmes, d'une statue à T. Julius Maximus, sous le

patronage duquel leur ville s'était placée ; mais l'on n'a pas à douter de l'origine nimoise de ce personnage.

Dans l'angle de la salle est une statue d'homme drapé (294) tenant de la main droite une bulla, c'est-à-dire une sorte de petit étui de métal que l'on portait au cou et qui contenait des amulettes (pl. 44). Au-dessus de cette statue, sur un épais fragment de table (295) découvert en 1864 au Cours Roussy (*aujourd'hui avenue Carnot*), sont les restes d'une inscription monumentale concernant un tribun des soldats qui devint flamme de Rome et d'Auguste à l'autel de Narbonne. Ce fragment supporte un autre débris sans intérêt (296), où le mot Caesar indique un empereur.

Contre le pilier, à droite :

297. Cippe en forme d'autel provenant de Grézan :

« Aux dieux Mânes de Titus Geminnius Titianus, fils de Titus (Geminnius), de la tribu Voltinia, préfet des vigiles et des armes ; Acutia Epitouxis a, de son vivant, fait construire (*ce tombeau*) pour son excellent mari et pour elle-même ».

Cette épitaphe est du commencement du premier siècle. On remarquera la forme particulière des lettres des trois dernières lignes.

Au-dessus, tenant au mur :

298. Stèle décorée d'acrotères.

D . M
VMDI . AVITI . MLIT
LEG . VII . GEMIN . FELICIS
BENEFICIARI
IVNI . OMVLLI . CONSVLAR
CVRA . T . VITRASII . POLLION
LEGATI . AVG

« Aux dieux Mânes de Umidius Avitus, soldat de la septième légion Gemina heureuse, bénéficiaire du consulaire Junius Omullus (*Tombeau construit*) par les soins de Titus Vitrasius Pollion, légat impérial ».

On désignait sous le nom de bénéficiaires des militaires des légions attachés à la personne d'un chef qui les employait comme il l'entendait. Leur rôle rappelle celui de nos ordonnances. Titus Vitrasius Pollion fut, à la fin du second siècle, l'un des personnages les plus considérables de Rome. Il avait épousé Annia Faustina, cousine germaine de l'empereur Marc-Aurèle.

299. Angle supérieur gauche d'une table de marbre.

IMP . CAES . c . messio
Q . TRAIANO . decio p . f . inv.
AVG . PONT . max . tr . p... cos . p.p.

« A l'empereur César Caius Messius Quintus Trajan Dèce, pieux, heureux, invincible, Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la fois, consul.....fois, père de la patrie,..... ».

L'inscription paraît provenir du piédestal d'une statue.

L'empereur qu'elle concerne monta sur le trône en 249 et périt en Dacie, dans un marais, deux ans plus tard. Des persécutions contre les chrétiens furent ordonnées sous son règne.

300. Débris paraissant se rapporter à l'empereur Antonin ou à l'un de ses successeurs.

301. Autre débris d'une plaque de marbre, trouvé au vieux Saint-Baudile, concernant un personnage qui, sous Claude, obtint de l'empereur diverses récompenses et, par la suite, fut chargé de l'administration de l'*aerarium militare*, qui était une caisse de retraites militaires fondée par Auguste, en l'an 6 de notre ère, au capital de 170 millions de sesterces (*environ 43 millions de francs*) accru annuellement au moyen de prélèvements sur les héritages et d'impôts sur les marchandises. Claude fut mis au rang des dieux, le 13 octobre 54. L'inscription, où cet empereur est qualifié de *divus*, est donc postérieure à cette date.

Nous sortons de la salle et nous remarquons à gauche, contre le pilier de l'arc, un bloc quadrangulaire (302), supporté par deux chapiteaux corinthiens (303 et 304). Ce bloc, transformé, en sarcophage dans le courant du moyen âge, a été découvert en 1824, devant la Cathédrale. Il semble provenir d'une frise de griffons-arabesques gardant des urnes.

Au-dessus est un autre bloc quadrangulaire (305) avec cette inscription en lettres admirables du temps d'Auguste :

C . P I N A R I O . I . F . A L B O
A E D I L . C O L . E X . T E S T A M

« Caius Pinarius Albus, fils de Lucius (Pinarius), édile de la colonie (de Nîmes). Par testament ».

Le bloc a dû former le linteau de la porte d'un monument funéraire. Il sert de support à deux chapiteaux (306 et 307) entre lesquels est un fragment de statue d'homme nu (308) qui pourrait représenter un empereur héroïsé (PL 35). Les tailloirs de ces chapiteaux sont décorés de bustes.

Au-delà, contre le pilier, dans le passage :

309, Borne milliaire (*hauteur, 2 m 90*) retirée du chœur de l'ancienne église de Milhaud.

T I . C L A V D I V S
D R V S I . F . C A E S A R
A V G . G E R M A N I C
P O N T I F . M A X . T R I B
P O T . C O S . D E S I G
I I . I M P . I I . R E F E C I T

« Tibère Claude César Auguste Germanicus, fils de Drusus, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, consul, désigné pour un second consulat, *imperator* deux fois, a refait (la route) ».

Cette inscription de Claude est datée de l'an 41 (voir pièces 214 et 226).

En bordure du passage sont des fragments architectoniques et un débris d'inscription funéraire (310), trouvé à Saint-Césaire, où il est question d'un personnage appelé Titus Aurelius.

Nous rentrons dans la salle. A droite, contre le Pilier :

311. Piédestal de statue trouvé à la Fontaine, en 1739.

« A Caius Aemilius Postumus, fils de Caius (*Aemilius*), de la tribu Voltinia, parvenu dans sa colonie à tous les honneurs, tribun des soldats de la sixième légion Victorieuse ; (statue élevée) par décret des décurions »

Les honneurs dont il s'agit sont la questure, l'édilité et le quattuorvirat (voir pièce 244).

Au-dessus, tenant au mur, sont trois débris d'inscriptions municipales (312 à 314) trop incomplet pour qu'il soit possible de leur donner un sens précis. Le dernier, selon Germer-Durand, serait un morceau de discours adressé à l'ordre des décurions (*splendissimus ordo*), pour lui demander de rappeler, par un monument simple, la mémoire de quelque bienfaiteur de la colonie (*respublica*). Un quatrième débris (315) est l'épithaphe mutilée de *Tertius Julius Varus*, édile de la colonie de Nîmes, et de sa femme.

Dans la salle même ;

312. Dé de monument funéraire en forme d'autel découvert en 1806, dans les ruines de l'ancienne église de Sainte-Perpétue.

C . MARIO . IVVENTio	
IVLIANO	
ORNAMENTIS	« A Caius Marius juvenius (?)
DECVRIONALID	Julianus, décurion, honoraire, mort à
ORNATO	l'âge de vingt ans; Caius Marius Cu
VIXIT . ANN . XX	pitus son fils bien-aimé »
C .. CVPIVS . FILio p	

Le décurionat effectif ne s'obtenait qu'à l'âge de vingt-cinq ans ; mais on voit, par cette inscription, que l'honorariat de la fonction, c'est-à-dire le droit de se montrer en public en compagnie des décurions, pouvait être accordé beaucoup plus tôt.

Au-dessus du dé sont les restes (313) de l'épithaphe d'un questeur de la colonie (voir pièce 244) ; puis un monument funéraire en forme d'autel (314) où l'on peut lire :

« Aux dieux Mânes de Titus Boduacius Narus et de Gaia, fille de Messor ; Caius Boduacius Karus a, de son vivant, préparé ce tombeau pour lui-même et pour son père et sa mère ».

Les faisceaux sculptés de chaque côté de la face principale du monument sont ceux des édiles ou des quattuorvirs. Les trois bonnets qui sont placés au-dessous de l'épithaphe rappellent peut-être que le mort avait affranchi un pareil nombre d'esclaves,

On rencontre ensuite :

315. Dé de monument funéraire en forme d'autel décoré d'élégants rinceaux.

« Caius Aurelius Parthenius, décurion honoraire de Nîmes, sévir augustal de Lyon et aussi de Narbonne, d'Orange et de Fréjus, partout avec la gratuité des honneurs ».

Chaque cité est rappelée par tous ses noms : *colonia Copia Claudia Augusta Lugudunum* pour Lyon, *Narbo Martius* pour Narbonne, *Firma Julia Scundanorum Arausio* pour Orange, *Forum Julii Pacatum* pour Fréjus.

En ce qui concerne Orange, le terme *Scundanorum* indique que la colonie avait reçu, sous Auguste, des soldats libérés de la seconde légion.

On a plus haut. (début du texte salle 2) que l'accession au sévirat coûtait fort cher. Si Parthenius, que son surnom grec indique comme un affranchi, n'eût rien à déboursier, c'est, sans doute parce que sa générosité à l'égard des cités qui l'avaient nommé sévir s'était déjà manifestée de quelque manière. Mais l'inscription prouve que la charge de sévir était (d'ordinaire vénale, puisqu'on pouvait tirer vanité de sa concession gratuite.

Au-dessus est l'épithaphe :

316. « Aux dieux Mânes de Lucius Severius Severinus, de la tribu Voltinia, édile de la colonie Auguste de Nîmes; il a lui-même, par testament, ordonne la construction (de ce tombeau) »

Il a, été dit précédemment (pièce 244) que les édiles avaient la surveillance des marchés. Elle est ici rappelée par une balance et des poids qui sont sculptés à la partie supérieure du monument. La hachette, qui décore la bordure inférieure, peut faire allusion à d'autres attributions, moins clairement exprimées de ces édiles. Pour les bonnets d'affranchis, voir au n° 314.

Entre les deux groupes de monuments

317 Stèle quadrangulaire présentant une inscription dont la dernière ligne, très fruste, ne peut pas être lue sûrement :

« Aux dieux Mânes ; à Titus Attius Quartio, édile de la colonie Auguste de Nîmes ; Titus Attius Carpophorus et Titus A(ttius) Januaris, ses affranchis, (ont fait construire ce tombeau) »

Au milieu de la salie est une mosaïque trouvée en 1785, entre la place actuelle de la Révolution et les rues Ménard, d'Albenas et Rouget de l'Isle.

Nous revenons au pilier de l'arc

318. Dé de monument funéraire en Forme d'autel trouvé en 1741, au jardin de la Fontaine.

« Titus Caecilius Gultur, fils de Titus (Caecilius), de la tribu Voltinia, questeur de la colonie (de Nîmes) ; Anteros et Hyllus, ses affranchis, lui (ont fait construire ce tombeau).

Devant ce dé :

319. Bloc rectangulaire provenant d'un tombeau de famille.

« A Titus Aemilius Homuncio, son père, questeur ».

Deux fragments sont, au-dessus et tiennent à la paroi. Le plus petit (320) rappelle diverses libéralités faites les 24, 25 et 26 avril de l'an 161 sous le Consulat de Marc-Aurèle et de Vêrus, aux décurions et à divers collègues de la cité, dont celui des sévirs, par un personnage honoré d'une statue. Le dernier des jours choisis était le quarantième anniversaire de la naissance de Marc-Aurèle. Les décurions participèrent, à un banquet et les sévirs, en outre d'un repas, furent gratifiés chacun d'une petite somme d'argent.

Le second fragment (321) est l'épithaphe mutilée d'un questeur de la colonie de Nîmes, appelé Caius Valerius Saturninus.

Encore contre le pilier, mais vers l'intérieur, sont deux débris de statues d'hommes drapés 322 et 323) ; l'un de ces débris est remarquable par la bulla que porte au cou le personnage.

Viennent ensuite :

324 et 325. Piédestaux de statues dont les inscriptions se complètent l'une par l'autre. Le premier a été retiré, vers 1745, des ruines du bassin romain voisin de la Fontaine ; le second a servi de socle à une croix qui fut détruite en 1792 et se trouvait sur la place des Carmes.

M . COMINIO .
 m. fil VOLT
 aemiliANO . EQ
 publicumHABEN
 flam . prOVINC
 narbon . flaM . COL
 aug . nem . IIIIVR
 ab aerario pONTIF
 praef . vigil . et ARM
R.P
 vocontior . patroNO

M . COMINIO
 M . FIL . VOLT
 AEMILIANO . EQ . p
 HABENti curato
 RI . AQVENSí coloNiae
 DATO . AR . IMP . HAdriano fla
 MINI . PROVIInc narbon
 FLAMINI . AVg col nem iiiivir
 AB . AER . Pont . PRAeF. vigil
 VOCON tii patrono

324. « A Marcus Cominius Aemilianus, fils de Marcus (*Cominius*), de la tribu Voltinia, (*chevalier*) pourvu d'un cheval entretenu par l'État, flamine de la province Narbonnaise, flamine de la colonie Auguste de Nîmes, quattuorvir-trésorier, pontife, préfet des vigiles et des armes, ; la cité des Voconces à son patron .».

325. « A Marcus Cominius Aemilianus, fils de Marcus (*Cominius*), de la tribu Voltinia, (*chevalier*) pourvu d'un cheval entretenu par l'État, curateur donné à la colonie d'Aix par l'empereur Hadrien, flamine de la province Narbonnaise, flamine augustat de la colonie de Nîmes, quattuorvir-trésorier, pontifes préfet des vigiles (*et des armes*) les Voconces à leur patron ».

Le chevalier romain que rappellera ces deux inscriptions était de Nîmes, où il avait parcouru toute la carrière des honneurs municipaux. Des deux statues qui, dans cette ville, lui furent élevées par les Voconces (habitants de Vaison), la première dût être motivée par son accession aux fonctions de flamine de la Narbonnaise et la seconde par sa curatelle des Aixois. Le nom de l'empereur qui le désigna pour cette curatelle est très effacé, mais quelques linéaments de lettres paraissent indiquer celui d'Hadrien (117-138).

Un débris de stèle (326), à la base du second des piédestaux, est relatif à un sévir ou à un quattuorvir de la colonie de Nîmes ; il n'a de remarquable que les bonnets d'affranchis qui le décorent.

En retour :

327. Dé mutilé d'un monument funéraire en forme d'autel.

« [Aux dieux :Manes] de Marcus Verius Victor, décurion de la colonie *Julia Augusta Apollinaris Reiorum* (Riez, Basses-Alpes), décurion honoraire de la colonie Auguste de Nîmes ; (tombeau construit), de son vivant, pour lui-même et pour sa famille ».

Ce dé supporte un bloc mutilé (328) qui paraît provenir du tombeau, de proportions monumentales, d'un affranchi nommé Chrysius Argur. La formule ave et tu (salut, et toi) que l'on y remarque, n'est, pas claire.

Contre la quatrième face du pilier :

329. Monument funéraire en forme d'autel provenant de Saint-Bénézet-de-Cheyran.

« Aux dieux Mânes de Sextus Matucenius Frontinus, vétéran de la vingt-deuxième légion pieuse et fidèle, ancien sous-officier (ex optione) ; Matucenia Placida à son père et Syronia Qu(i)eta à son mari ».

Au-dessous de l'inscription est une aissette (ascia). On ne connaît, pas l'exacte signification de ce symbole. La vingt-deuxième légion, créée par l'empereur Claude, résidait à Mayence. Elle ne prit que du temps d'Hadrien les surnoms, qui lui sont ici donnés de pia fidelis.

330 (tenant. à la paroi). Stèle à sommet cintré découverte au Cours Neuf (avenue de la République), en 1871.

« Aux dieux Mânes Gaius Julius Successus soldat de l'armée de Germanie supérieure (*exercitus Germaniae superioris*) mort l'âge de trente ans ».

Les lettres qui terminent la dernière ligne de cette inscription ne sont pas antiques. L'armée de Germanie supérieure gardait, le Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Mayence.

Nous sortons encore de la salle.

A droite, dans l'angle que forme le passage, est une figure d'homme nu (331 qui pourrait avoir servi de caryatide (pl. 27) ; elle sert de support à un débris de statue de femme drapée (332) tenant une fleur (pl 44).

Au-delà, contre le pilier, est une grande table (333) paraissant provenir d'un monument, concernant un personnage appelé Cajus Rusonius Celaedo. Une autre table, contenant la fin des lignes (filiation et indication de la tribu), a dû disparaître du côté droit. Au-dessus est, un des fleurons d'un rinceau colossal de fort relief (334).

Nous nous trouvons ensuite en présence de vitrines qui contiennent des objets de toutes provenances et de tous âges. On remarquera plus particulièrement : dans celles de droite, des vases préromains découverts à Eyguières (Bouches-du-Rhône), un beau poignard à antennes du premier âge du fer (de cinq à neuf siècles avant notre ère) rencontré à Saint-Hippolyte-du-Fort, et un fragment de plaque de marbre (335) présentant les restes, difficiles à compléter, d'un décret du conseil des décurions de Nîmes qui semble avoir été placé sur un monument, public où se trouvait une statue de l'empereur Commode ; dans celles de face, une ceinture préromaine de bronze, des fragments de chenets de terre cuite en forme de têtes de béliers, des épées de fer que l'accomplissement d'un rite funéraire a fait replier plusieurs fois sur elles-mêmes, des débris de vases grecs, le moulage d'une brique préromaine recueillie Sextantio, près de Montpellier, une grande épée de fer draguée dans la Saône, deux beaux vases peints découverts à Cavaillon, etc.

Du côté droite en quittant ces vitrines, un fragment de mosaïque, remarquable par sa décoration géométrique est encastré dans le pilier.

Nous rencontrons, au delà, un chapiteau corinthien de dimensions colossales (336), qui supporte un groupe mutilé d'Hercule combattant le lion de Némée (337), puis une colonnette torse (338) et d'autres débris, dont un aigle (339) de très basse époque, et nous pénétrons dans la quatrième salle du musée.

SALLE 4

La plupart des débris contenus dans cette salle ont appartenu à, des monuments publics de dimensions considérables ou se rapportent aux jeux de l'amphithéâtre. Ceux de ces débris qui, tout de suite, attirent l'attention sont de marbre (340 à 346) et, décorés d'aigles tenant dans leur bec l'une des extrémités d'une guirlande (pl. 25 et 27). On a pensé que ces aigles, trouvés sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, provenaient d'une basilique bâtie par Hadrien, en l'honneur de Plotine, femme de Trajan, et connue par un passage d'un auteur latin du temps de Constantin qui en vante la splendeur. Assurément, l'hypothèse est séduisante ; j'hésite cependant, à l'admettre. Parce que ces aigles, qui sont admirables, ne peuvent, ce me semble, que difficilement dater du second siècle, c'est-à-dire d'une époque où la décadence de l'art avait déjà commencé.

A l'entrée de la salle, contre le pilier, du côté droit, est le Piédestal d'une statue (347) découvert en 1739, près de la Fontaine. L'inscription qu'il présente est ainsi conçue :

L . SAMMIO . L . FIL . VOL
AEmiLLANO . EQ . PVBL
habenTi . ALLECT . IN . V
decuR . LVPERCO . FLAM
PROVINCIAE . NARBONEN
SIS . PRAEF . COHORTIS . II
HiSPANAE • VASCONVM
CIVIVM . ROMANORVM
L'SAMNIVS . MATERNVS
ALVMNVS . L . SAMMI . EVTYC^H
ARCHIEREVS . SYNHODI

« A Lucius Sammins Aemilianus, fils de Lucius (Sammius), de la Tribu Voltinia (chevalier romain) pourvu d'un cheval entretenu aux frais de l'Etat, membre de cinq décuries (de juges). prêtre luperque, flamine de la province Narbonnaise, préfet de la seconde cohorte espagnole de Basques citoyens romains : Lucius Sammius Maternus, grand prêtre du synode, élève de Lucius Sammius Eutyclus ».

La carrière les honneurs parcourue par ce personnage n'est pas sans analogie avec celle de Quintus Solonius Severinus dont il est question plus haut sous le numéro 259.

Bien que l'inscription soit muette à cet égard, il s'agit sûrement d'un nimois (voir article n° 273) qui, dans sa cité, avait probablement exercé les trois charges municipales de questeur, d'édile et, de quattuorvir avant d'obtenir le commandement d'une cohorte auxiliaire de Basques (Vascones) citoyens romains.

En l'an 105, celle cohorte, dont le nom rappelait la nationalité des soldats qui la composaient, tenait garnison en Bretagne (Angleterre). On ne sait, pas ce qu'elle devint par la suite.

Le grand prêtre du synode (archiereus synhodi) avait la direction religieuse de certaines solennités scéniques et musicales, en l'honneur de l'empereur et de Bacchus, où se rendaient des artistes de toutes les parties du monde romain. Ces solennités, d'origine grecque, furent, en Occident, particulièrement brillantes à partir du gouvernement d'Hadrien. On ne connaît, cependant, jusqu'ici, que quatre villes qui aient eu des synodes : Rome, Naples, Pouzzoles et Nîmes.

Maternus était probablement l'affranchi d'Eutyclus qui lui-même, avait obtenu sa liberté du personnage honoré d'une statue. Tous trois, en effet, ont le même prénom et le même nom et Eutyclus est un surnom servile (voir n° 49).

Au-delà du piédestal, sur un débris (348) de monument funéraire en forme d'autel trouvé près de Nîmes, au domaine du Sorbier, est l'inscription :

D M
SEX . ICCIO . C
OSMICO
ARCHIEREO
synhodi

« Aux dieux Mânes ; à Sextus Iccius Cosmicus, grand prêtre du synode. »

Ce débris, supporté par un bloc (349) ou les palmes font certainement allusion à des récompenses scéniques ou autres, confirme l'organisation, à Nîmes, de réunions synodales ; il prouve aussi probablement qu'il existait, dans cette ville, une troupe permanente d'artistes scéniques à laquelle on avait recours pour des représentations en différents lieux de la Narbonnaise et de la Gaule.

Le même bloc supporte la moitié supérieure d'un cippe (350) trouvé, en 1812, dans les ruines de l'ancien Palais de Justice.

On y peut lire :

« Aux dieux Mânes de Caius Veratius Trophimus, membre de la corporation des sévirs augustaux de Die *Augusta* des Voconces., curateur des jeux.... ».

Les jeux dont il s'agit sont les spectacles de toute nature qui étaient ordonnés par les municipalités, pour la distraction du peuple. La fin de l'inscription faisant défaut, il n'est pas possible de savoir si le sévir augustal Trophimus exerça sa curatelle des jeux à Nîmes ou à Die. La première hypothèse semble, préférable, puisque c'est, à Nîmes que mourut ce personnage.

On remarque ensuite les sept épitaphes ci-après de gladiateurs. La première est, gravée sur un petit cippe en forme d'autel ; les six autres sont sur des stèles (pl. 36).

351. « (*Gladiateur*) murmillon ; Ursio, de Luc-en-Diois, quatorze fois victorieux ; Cascellius, son camarade, (*lui a donné cette sépulture*) ».

352. « (*Gladiateur*) rétiaire ; Lucius Pompeius, neuf fois victorieux, natif de Vienne, (mort à l'âge de) vingt-cinq ans. Optata, sa femme, lui a, de son argent, donné (*ce tombeau*) ».

Le gladiateur murmillon tirait son nom d'un poisson qui décorait son casque. Le rétiaire devait le sien au filet dont était armé. On les opposait l'un à l'autre, dans les combats de l'amphithéâtre.

353. « (*Gladiateur*) thrace ; Aptus, natif d'Alexandrie, (mort à l'âge de) trente-sept ans ; Optata, sa femme, lui a de son argent, donné (*ce tombeau*) ».

Le nom de la donatrice du tombeau est, le même dans cette épitaphe et dans celle du rétiaire Pompeius. Il se peut qu'Optata, veuve de l'un de ces gladiateurs ait ensuite épousé l'autre. Les gladiateurs thraces étaient peut-être ainsi nommés de leur nationalité, mais plutôt à cause de leur armement qui était celui des Thraces (bouclier, jambières et poignard en forme de serpe).

354. « (*Gladiateur*) thrace. Ici repose Orpheus ; Julia Fusca a fait construire (cette tombe) à son compagnon très méritant ».

355. « (*Gladiateur*) thrace ; Quintus Vettius Gracilis, trois fois victorieux (*coronarum trium*), (mort à l'âge de) vingt-cinq ans, natif d'Espagne ; Lucius Sestinius Latinus, son élève [*d(iscipulus)?*] ».

356. « (*Gladiateur*) murmillon ; Colombus, de la troupe de Serenus, (*mort à l'âge de*) vingt-cinq ans, natif d'Autun (*natione Aeduus*), repose ici ; Sperata, sa femme, a fait construire (*ce tombeau*) ».

357. « (*Gladiateur*) murmillon ; Jucencus... ».

Contre la paroi est la restitution peinte, due à Maruéjol, mais très discutable, d'une inscription grecque dont, on ne possède qu'un fragment (358), retiré, en 1789, des murs du bastion de la Porte de la Couronne. Le sens général de cette inscription serait, le suivant :

« [*Décret de la troupe*] thymélique (d'acteurs et de choristes) établie à Nîmes [*placée sous le patronage de l'empereur Ner]va Trajan César Auguste... ».*

Le décret manque ; mais il ressort toutefois de ce fragment, réduit à son titre, qu'il y avait, à Nîmes, dès le règne de Trajan, des Jeux scéniques grecs. Leur introduction en Occident se produisit, du reste, de bonne heure. Dès le temps d'Auguste, il y eût à Naples des représentations de comédies grecques et des jeux musicaux et gymniques ; sous Caligula, on vit à Lyon des joutes d'éloquence en

grec et en latin, célèbres par les conditions odieuses - l'effacement de leur discours avec leur langue - que cet empereur imposait aux vaincus ; à Rome, on institua, à l'époque de Néron, des jeux quinquennaux à la manière grecque, composés de musique, d'exercices gymniques et de courses de chevaux ; Domitien perfectionna ces jeux qu'il dota de nombreux prix ; mais ce fut surtout, ainsi que je l'ai dit, à partir d'Hadrien, qu'ils se répandirent en tous lieux et connurent leur apogée. A Nîmes, il n'est pas invraisemblable de supposer qu'on utilisa, pour ces concours de chant, de musique et de poésie, un théâtre, dont il reste encore huit rangs intacts de gradins, mis au jour au commencement du siècle dernier, au Jardin de la Fontaine et remblayé très regrettablement depuis une soixantaine d'années.

Au-dessus, tenant au mur, sont des tableaux de mosaïques ; cinq d'entre eux proviennent d'un pavage découvert en 1820, dans la rue Grétry.

•

Du côté du Sud, un soubassement utilisé par Maruéjol pour la restitution d'une inscription dont il sera bientôt reparlé, et qui s'étend, en plus petites lettres, sur la paroi précédente, supporte des fragments se suivant dans cet ordre :

359. Restes d'une inscription faisant mention d'un sphéristère. On appelait ainsi des emplacements couverts où l'on s'exerçait au jeu de paume.

360 Restes d'une inscription qu'il est sans doute possible de compléter de cette manière :

imp. caes. divi f. augusto cos. xi imp. VIII . TRIB . POTiiii

« A l'empereur César Auguste, fils du dieu (Jules César), onze fois consul, huit fois imperator, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatrième fois (*an 20 avant notre ère*) ».

361. Restes du couronnement de marbre d'un autel ou d'un monument funéraire en forme d'autel ; à côté est une pomme de pin (362) provenant d'une sépulture.

La mosaïque tenant à la paroi (pl. 47) représente Endymion, berger grec d'une rare beauté, condamné par Jupiter à un sommeil perpétuel, pour avoir attenté à l'honneur de Junon. Diane le fit transporter dans une grotte et les anciens attribuaient les éclipses de lune aux visites que la déesse rendait à ce berger.



Frise originale



Frise XVIIIe

363. Débris de la frise du stylobate de la construction connue sous le nom de Nymphée, au jardin de la Fontaine. D'autres blocs de cette même frise sont adossés, au milieu de la salle, à ceux des aigles (365 à 369). L'ingénieur Mareschal, créateur du jardin, les fit tous remplacer, sans aucune nécessité, par des pierres neuves.

370. Débris d'une frise, trouvé en 1742 dans la cave d'une maison située près de la Porte de la Madeleine.

M . AGRIPPA . L . F . COs . iii imp. tribun. pot. iii col aug. nem. dat

« Marcus Agrippa, fils de Lucius, consul pour la troisième fois, imperator (voir article 226), revêtu de la puissance tribunitienne pour la troisième fois, donne (ce monument) à la colonie Auguste des Nimois ».

371. Autre débris de frise découvert en 1740, dans le voisinage de la Fontaine et, sans doute, rappelant aussi la donation, par Agrippa, d'un monument à la colonie de Nîmes.

A son retour d'Espagne, qu'il venait de pacifier, Agrippa passa dans la Gaule une notable partie des années 20 et 19 avant notre ère et, à ce qu'il semble, séjourna à Nîmes pendant plusieurs mois. On lui doit la construction de la Maison Carrée et vraisemblablement aussi celle de l'aqueduc d'Uzès à Nîmes (Pont-du-Gard).

372. - Restes (*mot imperator*) d'une inscription monumentale en lettres de bronze. Il peut s'agir encore d'une donation faite à la colonie de Nîmes par Auguste ou par Agrippa.

373 et 374. Deux débris de rinceaux entre lesquels est un fragment de guirlande (375) soutenu par un masque.

N . ATR . ET . OVIDIS . LOCA . N . XXXV | D . D . O . N

394. « Aux bateliers de l'Ardèche (*Atricae*) et de l'Ouvèze, vingt-cinq places données par décret des décurions de Nimes (data decreto decurionum Nemausensium) ».

n . atr . ET ovidis LOCA n . xxv . d . d . d . n

Il s'agit d'une répétition du texte précédent jugée nécessaire pour marquer toute la longueur des places réservées.

N . RHOD . ET . a | RAR . XL . D . D . D . N

396. « Aux bateliers du Rhône et de la Saône quarante places données par décret des décurions de Nimes ».

N . Rhod . et . arar . xl . d . d . d . n

Cette inscription, dont il ne reste plus que deux lettres, reproduisait certainement la précédente et contribuait à marquer, de la première à la dernière les places réservées aux bateliers du Rhône et de la Saône. Mais le nombre de ces places, et de celles concernant les bateliers de l'Ardèche et de l'Ouveze, fait supposer qu'une navigation intensive, favorisant le commerce nîmois par le port de Beaucaire et la voie domitienne, les a motivées

En retour, du côté de l'Est, un débris d'inscription grecque (398), arbitrairement complété depuis longtemps, pourrait concerner un artiste grec des synodes. Au-dessus, sont l'original (399) et le moulage d'un fragment de texte détaché d'un décret dont il sera question dans un instant. Il n'y a pas à tenir compte de la restitution des lignes de ce moulage.

La mosaïque tenant au mur (Amour chevauchant un cygne) est inédite ; elle provient du camp de César, près de Laudun.

Nous nous rendons directement au premier pilier des arceaux, contre lequel, du côté de l'intérieur, est un milliaire de Claude (400), provenant de Redessan, tout à fait semblable à celui qui est décrit plus haut, sous le no 309.

Contre ce milliaire, est tin poids de pierre découvert dans l'amphithéâtre.

En retour du pilier :

401. Débris d'un monument funéraire en forme d'autel trouvé en 1921, près de Nimes, au domaine du Sorbier.

D M
C . TERENTI
ATTICI . MEDICI
VIVVS P
(oiseau)

« Aux dieux Mânes de Caius Terentius Atticus, médecin ; il a, de son vivant, fait construire (ce tombeau) ».

Sur ce pilier et sur celui qui lui fait face, sont les moulages (402 et 403) de deux inscriptions pareilles découvertes en 1865, dans la maçonnerie d'un large fossé en forme de croix placé au milieu de l'arène de l'amphithéâtre, et laissées en place.

T . CRISPIVS
REBVRRVS
FECIT

« Titus Crispus Reburrus a fait (cette construction) ».

Plusieurs auteurs, dont Allmer, ont pensé que Titus Crispus Reburus est l'architecte de l'amphithéâtre : d'autres ont soutenu le contraire. Quelque opinion que l'on ait à cet égard, les inscriptions font connaître nettement qu'il a travaillé à la construction de l'édifice. Or, les lettres de ces inscriptions rappellent de très près celles des autels et de la stèle, précédemment décrits sous les numéros 121, 220 et 253. Le dernier de ces monuments est daté du règne de Tibère ; les deux autres sont aussi du commencement du premier siècle, sinon plus anciens. Aucune affirmation n'est permise mais il est possible, je crois, de supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que l'amphithéâtre est une construction augustéenne, ordonnée par Agrippa. Parce qu'Antonin, né à Lanuvium, était d'une famille originaire de Nîmes, on a jugé bon de lui attribuer tous les embellissements de la ville. Il se peut évidemment qu'il en ait prescrit un certain nombre ; mais on n'en possède la preuve pour aucun.

Contre le pilier sont divers débris dont les uns proviennent du jardin de la Fontaine et les autres de l'amphithéâtre. Les premiers (404 à 408) fournissent une liste de quatre personnes qui pourraient être des magistrats municipaux ; les seconds (409 à 414) paraissent indiquer des places marquées.

Plus loin, un vase de plomb de forme cylindrique et des tuyaux du même métal tiennent au mura. Le vase a contenu un trésor de monnaies romaines découvert et dispersé vers le milieu du siècle dernier. Les tuyaux, différents de ceux de notre époque, sont constitués par une lame dont on a rapproché et soudé les bords, On y remarque des estampilles en relief aux noms dei fabricants Crispus Primigenius et Caius Cantius Po[t]hinus. Deux lingots de plomb, au-dessus de ces tuyaux, proviennent de l'amphithéâtre. Le plus petit pèse 72 kilogrammes et présente la marque de propriété R P N, respublica Nernausensium, « la cité de Nîmes ». On a pensé que ces lingots étaient « des contrepoids pour le jeu des machines qui servaient à faire surgir les décors des tranchées en sous, sol qui occupent le milieu de l'arène. »

A gauche, sur les fragments de la frise des aigles, une longue vitrine de forme demi cylindrique est remplie de débris de vases et d'autres terres cuites estampillées. On y remarque les moulages d'un certain nombre d'objets donnés au XVIIIe siècle, par un collectionneur nîmois, au duc de Brunswick et, par celui-ci, au musée de sa capitale. La provenance précise de ces objets n'est pas connue ; mais il est fort probable qu'on les a découverts à Nîmes ou, du moins, dans le midi de la France.

En retour du pilier, un débris de mosaïque représente un poulpe. Au-dessus est un huitième fragment (415) de la frise des aigles.

Contre le pilier suivant, du côté de l'intérieur de la salle, une stèle à sommet cintré (416), trouvée en 1903, présente cette épitaphe :

CALLISTVS
MVR . XXX
SODALIS
PO

« Callistus, (gladiateur) murmillon,
(mort à l'âge de) vingt ans ; son
camarade (lui) a offert (cette
sépulture) ».

En retour encore est un monument funéraire en forme d'autel (417) découvert en 1854, route de Montpellier, près du pont biais du chemin de fer :

D (ascia) m
AFRODISIO
SYMMELE I Ano
GREX CA es
ME MP HI . Et
PARIDIS . P . M . ET
SESTIS ADMINISTRAI
TIBVS

« Aux dieux Mânes ; à Afrodissius, choriste
(?) ; la troupe césarienne (?) de
Memphius et de Pâris (a fait construire ce
tombeau) par les soins de Publius, de
Marcus et des Sextus ».

Memphius et Pâris sont les noms de deux comédiens de Syrie, conduits à Rome, en l'an 165, par l'empereur Verus, qui s'engoua de façon extravagante, de leur talent. Il est peu probable, mais non pas impossible cependant, qu'il s'agisse de ces deux comédiens. Germer-Durand a pensé que leur notoriété avait dû, par la suite, pousser beaucoup d'acteurs à s'appeler comme eux.

Tenant au mur, est ce texte (418) découvert en 1862, sur la place Belle-Croix :

D M
M . HORTENS*i*
PRIM*i*
SYMPHONIA*ri*
SACR...

« Aux dieux Mânes de Marcus
Dortensius Primus, symphoniste... »

.....

Une tête casquée de bon style (419), placée au-dessus, pourrait être le portrait d'un général grec.

Nous longeons le passage où sont exposés, à gauche, des fragments de corniches et des chapiteaux ; à droite, contre les piliers, deux milliaires, l'un de Claude (420), trouvé près de Marguerittes, l'autre d'Antonin (421), provenant probablement de Saint-Césaire.' L'inscription de ce second milliaire est la suivante :

IMP . CAESAR
DIVI . HADRIANI . F
T . AELIVS . HADRIAN
ANTONINVS . AVG . PIVS
PONT . MAX . TRIE . POT
VIII IMP . II . cos . IIII
P . P
RESTITVIT
II.

« L'empereur César Titus Aelius
Hadrien Antonin le Pieux, Auguste, fils
du dieu Hadrien, souverain pontife,
revêtu de la puissance tribunitienne
pour la huitième fois, imperator deux
fois, consul quatre fois, père de la
patrie, a réparé (la route).
- Deuxième mille ».

Ces deux milliaires sont séparés par un buste de Gaston Maruéjol ; sur chacun d'eux est un fragment d'un autre milliaire au nom- de Claude (422 et 423).

Au-dessus d'un chapiteau, à gauche du passage, sur un bloc mutilé trouvé au pont de Cou loures, près de Marguerittes (424), est une inscription, en caractères du temps d'Auguste, qui semble se rapporter à un gaulois romanisé et peut provenir d'un linteau de porte de monument funéraire. Ce bloc supporte un couvercle de sarcophage (425) où l'on remarque le portrait à demi couché du défunt.

Au-dessus encore d'un chapiteau tout à fait semblable à celui qui supporte le groupe d'Hercule et du lion dont il vient d'être parlé (426) et, comme lui, curieusement corrigé par l'artiste qui le sculpta, est une pierre oblongue (426) ayant fait partie d'un tombeau de famille. On y voyait trois bustes, aujourd'hui fort dégradés, accompagnés de cette inscription :

« A Caius Gnatius, son père ; à Suaducco, sa mère ; à Histria, fille de Sextus, son épouse excellente ; à Caius Gnatius Jullus. Caius Gnatius Jullus a de son vivant, préparé (ce tombeau) pour lui-même et pour les siens ».

Nous rentrons dans la salle. A droite, contre le pilier, une stèle double (427) doit être lue :

« Aux dieux Mânes de Quintus Aurelius, père ; aux dieux Mânes de Sextus Aurelius, orfèvre ; Sertoria Callytiché (a fait construire ce tombeau) ».

Au-dessus est cette épitaphe (428):

« Aux dieux Mânes de Porcia Ladé et d'Optatus, esclave ; Epaфра, co affranchie (de Ladé), Syntiché et Anatolé, esclaves, à leurs précepteurs bien-aimés ; tombe préparée de leur vivant ».

Contre la paroi, sur le sol, sont les fragments (429) trouvés en 1742, au jardin de la Fontaine, d'une liste de personnages sacerdotaux où l'on ne peut reconnaître que les noms de deux pontifes. Dix débris d'inscriptions grecques, encastrés dans le pilier (430 à 440) pourraient se rapporter, du moins en partie, aux jeux synodaux et concerner des vainqueurs aux concours auxquels ils donnaient lieu.

Germer-Durand a proposé, des trois derniers de ces fragments, une restitution partielle qu'il a traduite de cette manière :

« Décret des artistes dionysiaques. Attendu que Lucius Sammius Maternus [voir article 347], acteur de la confrérie dionysiaque établie à Nîmes, trois fois président de la sainte confrérie thymélique, investi des plus hautes dignités, y a brillé au rang des premiers, dans les plus illustres fêtes, comme chanteur d'hymnes..... ».

D'après ce même savant, le fragment n° 433, trouvé au chemin de Beaucaire, serait l'épithaphe d'un crétois originaire de Kamara.

Dans la salle, contre la paroi, deux fragments (441), trouvés en 1742 près du bassin de la Fontaine, s'ajoutent à celui qui a été décrit plus haut, sous le n° 399, et sont les restes d'un décret synodal en l'honneur d'un quattuorvir-trésorier, préfet des vigiles et des armes, d'origine nimoise, par conséquent (voir article 246). Germer-Durand a proposé la traduction suivante des lignes de la partie qu'il est parvenu à compléter de ce décret :

« A Titus Iulius Dolabella, de la tribu Voltinia, fils de Titus, quattuorvir-trésorier, pontife, préfet des vigiles et des armes, le sacré synhode de Naples, dans une réunion quinquennale, a décrété ce qui suit : « Décret de la sacrée confrérie thymélique Hadriennale instituée dans la ville de Naples à l'honneur de Bacchus et à l'honneur de l'empereur César Trajan Hadrien, sébaste, nouveau Bacchus Olympien Attendu que Dolabella est célèbre non-seulement dans sa splendide province, mais qu'il l'est encore plus par la noblesse de son origine, par l'intégrité de sa vie, par sa renommée dont l'éclat s'étend à toute la terre, de la ville de Nîmes Auguste (*greffier de la sacrée confrérie thymélique Hadriennale*), j'ai écrit et scellé (*le présent*) décret. Marcus Gavius etien,....., du sacré synhode..... par décret des décurions ».

Allmer a toutefois fait remarquer qu'il peut très-bien se faire que les débris qui occupent la fin de la dix-septième ligne et le commencement de la dix-huitième [fragment no 399] appartiennent à la mention d'un consulat : M GAVIO [Squilla Gallicano, T. Atilio Rufo Tit]IANO, CO]s, répondant alors à l'an 127. « C'est précisément, dit-il, en 127 qu'Hadrien, après avoir hiverné à Athènes, à la suite d'un voyage de plusieurs années employées à parcourir l'Orient, vint en Sicile, où il fit l'ascension de l'Etna, et de là prit le chemin de Rome en passant vraisemblablement par Naples ».

Nous entrons dans la cinquième salle.

SALLE 5

Suite page 112/160 du livre, numérisation en cours...

Au final c'est 910 pièces qui seront décrites dans ce document.